

Réponse de BMO Groupe financier à la demande de renseignements du Carbon Disclosure Project (CDP 2009)

Juin 2009

Carbon Disclosure Project (CDP 2009) – Questionnaire sur les émissions de gaz à effet de serre

Introduction générale

Fondé en 1817 sous le nom de Banque de Montréal, BMO Groupe financier est aujourd’hui un fournisseur de services financiers hautement diversifiés. Nous offrons une vaste gamme de services financiers aux particuliers, aux entreprises, aux grandes entreprises et aux institutions, au Canada et aux États-Unis, par l’entremise de BMO Banque de Montréal, de BMO Nesbitt Burns, de BMO Marchés des capitaux ainsi que de Harris Bank, notre filiale située à Chicago.

Section – 1 Risques et opportunités

1. Risques liés aux réglementations : (question 1(a)(i) de CDP6)

1.1 Votre entreprise est-elle exposée à des risques liés aux réglementations relatives aux changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Nous considérons que notre entreprise n'est pas exposée à des risques liés aux réglementations.

Notre vision des choses n'a pas changé au cours des 12 derniers mois. Comme l'année dernière, nous ne sommes pas directement exposés à des risques liés aux réglementations. Cependant, en tant que société nord-américaine de services financiers, nous avons une clientèle située principalement aux États-Unis et au Canada, et à mesure que ces deux pays développent leur cadre réglementaire respectif visant à réduire les émissions atmosphériques, les entreprises des secteurs industriels peuvent être exposées à des risques financiers, de réputation, de compétitivité, d'infraction à la réglementation et de litige liés à leur capacité de répondre aux exigences des cadres réglementaires, ainsi que devoir faire face aux incidences physiques des changements climatiques.

BMO Groupe financier adopte une approche intégrée, à l'échelle de l'organisation, pour ce qui est de déceler, de mesurer, de surveiller et de gérer les risques auxquels il est exposé. Ces risques sont répartis selon les catégories suivantes : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque d'entreprise, risque de modèle, risque de stratégie, risque de réputation et risque environnemental. Les risques particuliers qui sont liés aux changements climatiques se regroupent dans la catégorie du risque environnemental. Lorsque nous évaluons un client, nous prenons en considération tous les risques, d'une façon intégrée. Dans le cas des clients qui appartiennent à des secteurs industriels à forte intensité carbonique, nous nous efforçons de comprendre les stratégies mises en place par l'emprunteur pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer ces changements. Nous évaluons les aspects suivants :

- surveillance des émissions de gaz à effet de serre et présentation d'information à ce sujet par l'emprunteur – considérations auxquelles s'ajoutent l'importance et la qualité de la démarche de surveillance et de présentation d'information;
- quantité totale de gaz à effet de serre émise par l'emprunteur;

- plan de réduction du carbone de l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration;
- capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre.

Le contexte réglementaire se modifie, et les exigences relatives aux émissions dans certains secteurs (p. ex., secteur de l'énergie) connaissent une évolution continue. Nous sommes attentifs aux changements qui surviennent dans le contexte opérationnel extérieur et nous évaluons les effets possibles de ces changements sur nos clients. Nous faisons en outre un suivi en nous adressant directement à nos clients afin de déterminer dans quelle mesure ils sont prêts à y faire face. Bien que nous ne soyons pas directement exposés à un risque lié à la réglementation, si nous ne parvenons pas à prévoir le niveau de risque de ce type auquel nos clients sont exposés, et à collaborer avec eux afin de comprendre leur situation à cet égard, toute conséquence négative peut se traduire en risque de réputation pour BMO.

2. Risques physiques : (question 1(a)(ii) de CDP6)

2.1 Votre entreprise est-elle exposée à des risques physiques liés aux changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Nous considérons que notre entreprise est exposée à des risques physiques.

En raison de leur probabilité élevée et des effets tantôt modérés, tantôt importants qu'ils ont lorsqu'ils se produisent, les événements naturels de forte intensité liés aux conditions météorologiques font courir de graves dangers. Outre le risque pour la sécurité humaine ainsi que les risques de dommages à des propriétés et d'interruption de services, les événements de nature météorologique (p. ex., blizzard, chute de neige, tempête de verglas, orage violent, ouragan, tornade, températures extrêmes) peuvent aussi entraîner des perturbations des transports, de l'approvisionnement en électricité et des télécommunications. Ces effets en cascade ajoutent à la perturbation des services, rendant difficiles les déplacements entre le lieu de travail et le domicile des employés, ou compromettent l'accessibilité d'infrastructures essentielles dont nous sommes dépendants.

La majeure partie de nos activités se déroulent au Canada, où les régions côtières de l'Atlantique, du Pacifique et des Grands Lacs sont plus vulnérables que les autres parties du pays à la montée du niveau des eaux et à des inondations d'ampleur accrue. Nous avons aussi des bureaux aux États-Unis, en Europe et en Chine. Certains de ces endroits peuvent être exposés à des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans et les transformations des systèmes météorologiques saisonniers. Les transformations des

systèmes météorologiques peuvent aussi avoir des incidences sur notre effectif. Les vagues de chaleur prolongées et la pollution atmosphérique qui y est associée, par exemple le smog, posent un risque pour la santé humaine, qui pourrait se manifester par une hausse de l'absentéisme.

Soucieux de limiter autant que possible les perturbations de nos opérations résultant d'événements de nature météorologique, nous avons adopté des mesures de prévention ou d'atténuation que nous mettons à jour régulièrement. De plus, chaque groupe d'exploitation établit des plans de continuité des activités qui tiennent compte de l'importance du temps comme facteur dans ses activités. Mentionnons, comme exemples d'éléments de notre stratégie de continuité des activités, la répartition des opérations en plusieurs endroits ainsi que la possibilité pour les employés de travailler à distance à partir de leur domicile ou d'autres endroits. Dans l'éventualité où des succursales ne seraient pas en mesure d'ouvrir leurs portes, nous pouvons miser sur l'ampleur de notre réseau (plusieurs succursales par région) ainsi que sur nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne et par téléphone) pour servir notre clientèle. Ces solutions de rechange n'ont pas de conséquences financières importantes, puisqu'elles font partie des façons courantes d'exercer nos activités. En raison du travail de planification effectué par BMO, les incidences négatives d'événements de nature météorologique sur nos activités ont été faibles. Voici une liste partielle des événements survenus :

- 1998 : Verglas d'ampleur exceptionnelle ayant touché l'est de l'Ontario et le sud du Québec, perturbant les activités jusqu'en Nouvelle-Écosse, sur la côte est.
- Juin 2001 : Inondation à Houston; passage de l'ouragan *Juan* sur les provinces de l'Atlantique, au Canada, touchant particulièrement la région de Halifax.
- Août 2003 : Incendies de forêt en Colombie-Britannique.
- Septembre 2004 : Dommages causés par l'ouragan *Frances* en Floride et dans les provinces de l'Atlantique.
- Janvier 2005 : Tempêtes de neige répétées (à une semaine d'intervalle) dans les provinces de l'Atlantique (les tempêtes de neige nous obligent fréquemment à fermer des succursales dans divers secteurs de notre réseau de détail au Canada et aux États-Unis).
- 2005, 2007 et 2008 : Plusieurs ouragans, dont *Katrina*, *Rita*, *Wilma* et *Ike*, perturbent nos activités en Floride, à Houston et, dans certains cas, jusqu'en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Notre vision des choses n'a pas changé au cours des 12 derniers mois – et comme en témoigne la liste partielle ci-dessus, voilà déjà un certain temps que nous gérons des risques physiques.

Un autre aspect des incidences physiques est l'augmentation possible des coûts en énergie assumés par l'organisation en raison de fluctuations extrêmes des températures. Il y a aussi la possibilité qu'avec la mise en application de cadres réglementaires, les producteurs d'énergie, confrontés à l'augmentation des coûts du carbone, en transfèrent les effets aux utilisateurs finaux, dont nous faisons partie, ce qui aurait pour résultat d'augmenter nos coûts d'exploitation.

3. Autres risques : (question 1(a)(iii) de CDP6)

3.1 Votre entreprise se trouve-t-elle exposée à d'autres risques résultant des changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Nous considérons que notre entreprise est exposée à d'autres risques.

Comme nous l'avons signalé dans notre réponse l'an dernier, en plus des risques mentionnés ci-dessus, nous demeurons exposés à un risque de réputation en raison des changements climatiques. Les entreprises font l'objet de pressions accrues visant à ce qu'elles gèrent et atténuent leur incidence sur les changements climatiques. BMO ne fait pas exception et est l'objet de telles pressions exercées par diverses parties prenantes, dont ses employés, ses actionnaires et des groupes de la collectivité.

BMO Groupe financier adopte une approche intégrée à l'échelle de l'organisation pour ce qui est de déceler, de mesurer, de surveiller et de gérer les risques auxquels il est exposé. Ces risques sont répartis selon les catégories suivantes : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque d'entreprise, risque de modèle, risque de stratégie, risque de réputation et risque environnemental. Les risques particuliers qui sont liés aux changements climatiques se regroupent dans la catégorie du risque environnemental; cependant, toute omission de notre part de prêter attention à n'importe quel aspect des risques mis en lumière peut nuire non seulement à nos affaires, mais à notre réputation.

4. Opportunités liées aux réglementations : (question 1(b)(i) de CDP6)

4.1 Les réglementations sur les changements climatiques présentent-elles des opportunités pour votre entreprise?

Réponse de BMO Groupe financier

Les réglementations présentent des opportunités pour mon entreprise.

En tant que société nord-américaine de services financiers, nous pouvons saisir des occasions en appuyant nos clients dans leurs efforts d'atténuation des incidences liées aux changements climatiques ou d'adaptation à ces changements. Dans ce contexte, BMO a été l'une des premières institutions financières à financer le

développement de l'énergie éolienne au Canada. Aujourd'hui, nous faisons figure de chef de file dans le domaine du financement de projets d'énergie renouvelable. Depuis 2001, BMO a pris part à des transactions de financement d'une valeur de plus de trois milliards de dollars ayant trait à des projets liés entre autres à l'énergie éolienne, à l'hydroélectricité et à la biomasse. À mesure que le contexte réglementaire se développera au Canada et aux États-Unis, nous suivrons de près l'évolution des divers systèmes d'échange de droits d'émission, et, au besoin, nous apporterons un soutien à nos clients à ce chapitre. Entre-temps, au cours des discussions que nous avons avec nos clients actuels dans le cadre normal de nos relations avec eux, nous mettons en lumière des occasions d'affaires qui sont ensuite évaluées conformément à notre cadre d'évaluation des risques. Des lignes directrices strictes doivent être respectées en ce qui a trait à la viabilité financière des occasions évaluées; en outre, pour qu'une occasion d'affaires éventuelle soit prise en considération, elle doit répondre à nos exigences en matière de tolérance au risque et de profil de risque. Les événements financiers survenus sur la scène mondiale pendant la dernière année ont souligné la nécessité d'exercer une vigilance à l'égard de nos portefeuilles de prêts – chose que nous avons toujours faite et que nous continuerons de faire.

5. Opportunités physiques : (question 1(b)(ii) de CDP6)

5.1. Les changements physiques résultant des modifications du système climatique présentent-ils des opportunités pour votre entreprise?

Réponse de BMO Groupe financier

Les changements physiques présentent des opportunités pour mon entreprise.

Notre vision des choses ne s'est pas modifiée au cours des 12 derniers mois. C'est pour nous une pratique courante que de participer au financement d'infrastructures dans les collectivités où nous exerçons nos activités (p. ex., routes, immeubles, etc.). Le volume et le besoin de financement pourraient augmenter à mesure que les incidences physiques des changements climatiques se feront plus visibles. Nous verrons surgir des occasions d'affaires que nous évaluerons à la lumière de nos directives en matière de financement et en tenant compte de notre degré de tolérance au risque le moment venu.

En janvier 2008, nous avons confié à un sous-traitant la tâche de gérer les installations de nos 850 succursales de détail situées au Canada. L'un des aspects clés de notre relation avec ce sous-traitant est le fait que toutes ces installations font l'objet d'une gestion durable du point de vue environnemental. Le sous-traitant a comparé la performance de la majorité des établissements (intensité de la consommation par mètre carré) avec celle observée ailleurs sur le marché, et nous

a récemment présenté un plan d'amélioration des immobilisations s'échelonnant sur 5 ans, dans lequel il recommande des mesures et des initiatives précises pour nous permettre de réduire davantage notre empreinte carbone. Voici quelques-unes de ces recommandations du sous-traitant qui gère nos installations : mettre à niveau les systèmes CVCA (chauffage, ventilation et climatisation d'air) en remplaçant des composantes et en optant pour un mode de chauffage et de refroidissement par zones; remplacer les appareils d'éclairage (passage des fluorescents T12 aux T8 ou T5); accroître le rendement de l'enveloppe des immeubles (remplacement des fenêtres à vitrage simple par des fenêtres à vitrage double).

Dans nos tours à bureaux et nos autres installations clés (centres de service des opérations), nous continuons d'évaluer l'infrastructure des immeubles en cherchant à déceler des occasions analogues de mettre à niveau l'équipement, de remplacer des éléments afin d'accroître l'efficacité, de perfectionner nos processus d'exploitation et de réduire l'incidence globale de nos émissions.

En ce qui a trait à nos succursales situées en Ontario, au Canada, nous venons de conclure une entente contractuelle en vertu de laquelle nous pourrions acheter de l'énergie en vrac auprès d'un grossiste, ce qui favorisera une gestion proactive de nos coûts dans un contexte d'augmentation du prix des combustibles. Nous continuons d'explorer d'autres possibilités à ce chapitre.

6. Autres opportunités : (question 1(b)(iii) de CDP6)

6.1 Les changements climatiques présentent-ils d'autres opportunités pour votre entreprise?

Réponse de BMO Groupe financier

Les changements climatiques présentent d'autres opportunités pour mon entreprise.

Conscients que les changements climatiques présentent des risques croissants qui découlent des transformations des systèmes météorologiques, nous acceptons de réassurer pour d'autres entités des risques de dommage catastrophique touchant les biens et les personnes qui serait attribuable à des phénomènes naturels – séisme, tempête de vent, ouragan – survenant aux États-Unis, au Canada, en Europe, au Japon ou en Australie. Établi chaque année, le montant des primes est fondé sur les prévisions de pertes élaborées au moyen d'une modélisation scientifique des systèmes météorologiques mondiaux (vents, séismes, etc.).

Le fait que nos clients cherchent des moyens de limiter leur incidence sur l'environnement est pour nous une occasion de proposer des solutions. En 2008, BMO a lancé deux fonds d'investissement gérés par le groupe Sustainable Asset

Management (SAM), de Zürich, qui est un chef de file dans le domaine des placements axés sur la durabilité :

- fonds BMO Catégorie Protection du climat – Ce fonds propose aux investisseurs les titres de sociétés de l'ensemble du globe qui offrent des technologies, des produits ou des services qui, prévoit-on, réduiront ou freineront les effets des changements climatiques ou atténueront les conséquences du réchauffement planétaire;
- fonds BMO Catégorie Perspectives durables – Le portefeuille diversifié constituant ce fonds contient les titres de sociétés réparties dans le monde entier qui sont des chefs de file en matière de durabilité dans divers domaines : nouvelles sources d'énergie, eau, matières, choix axés sur un mode de vie sain, changements climatiques.

Tout en poursuivant la mise à exécution de notre stratégie ECO⁵ ainsi que notre démarche axée sur la carboneutralité dès 2010, nous voyons aussi s'offrir à nous la possibilité d'investir dans divers projets qui auraient pour effet de générer des crédits de carbone que nous pourrions utiliser pour notre propre compte.

Notre vision des choses n'a pas changé au cours des 12 derniers mois; toutefois, comme nous l'indiquons dans nos commentaires ci-dessus, nous continuons de saisir les occasions qui présentent des avantages pour nous.

Section 2 – Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES), intensité des émissions, énergie et échange de droits d'émission

7. Année de déclaration (question 2(a)(ii) de CDP6)

7.1 Veuillez indiquer la date de début et la date de fin de l'année pour laquelle vous déclarez des émissions de GES.

Réponse de BMO Groupe financier

Date de début : 1^{er} janvier 2008

Date de fin : 31 décembre 2008

Autre : Nous avons choisi les 12 mois de l'année civile afin d'utiliser la même période que les divers fournisseurs de renseignements (p. ex., services publics) avec lesquels nous traitons. Pour les émissions de 2009, nous prévoyons commencer à déclarer nos émissions pour la période couverte par notre exercice financier.

8. Périmètre de mesure des émissions de GES : (question 2(a)(i) de CDP6)

8.1 Veuillez indiquer la catégorie qui décrit l'entreprise, les entités ou le groupe pour lequel sont déclarées des émissions de GES des domaines 1 et 2.

Réponse de BMO Groupe financier

Entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé – selon les états financiers consolidés vérifiés.

8.2 Veuillez indiquer si une partie de votre entreprise ou des sources d'émissions de GES est exclue de votre périmètre de mesure des émissions de GES.

Réponse de BMO Groupe financier

Aucune n'est exclue. Toutes les sources d'émissions de GES comprises dans le périmètre de mesure des émissions défini ci-dessus sont prises en compte.

9. Méthodologie : (question 2(a)(iii) de CDP6)

9.1 Veuillez décrire le processus utilisé par votre entreprise pour calculer les émissions de GES des domaines 1 et 2, en indiquant le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie utilisé pour recueillir des données sur les activités et calculer les émissions de GES des domaines 1 et 2.

Réponse de BMO Groupe financier

Processus utilisé pour calculer les émissions :

En 2008, BMO a retenu les services d'une société indépendante d'experts-conseils spécialisée dans les changements climatiques (ICF International), et c'est une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID^{MC} conçu par ICF International qui est utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre de BMO. Cet outil a également servi au calcul de nos résultats pour les besoins du questionnaire CDP6, y compris les émissions des domaines 1, 2 et 3.

La base de données en question est mise à jour chaque année, en tenant compte des facteurs courants d'intensité énergétique utilisés à l'échelle régionale et sous-régionale pour les différents types d'installations, ainsi que des facteurs d'émission des gaz à effet de serre (à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale) et des types de sources.

L'outil GHG:ID d'ICF International qui est utilisé pour les calculs concernant BMO est en complète conformité avec :

- le document *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »);

- la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

La base de données organise les données conformément aux lignes directrices du protocole sur les GES, et identifie les caractéristiques de l'organisation pour ce qui touche les domaines définis par ce protocole et la délimitation du périmètre de mesure des émissions.

Processus utilisé pour recueillir les données sur les activités :

Pour les établissements dont nous sommes propriétaires (émissions des domaines 1 et 2), voici la méthodologie que nous utilisons pour recueillir les données :

1) Les données sur la consommation proviennent directement des factures des sociétés de services publics réglées pour chaque établissement. Elles nous sont transmises par les intermédiaires suivants :

- établissements de détail situés au Canada : sous-traitant assurant la gestion de nos installations;
- bureaux et installations à vocation particulière situés au Canada : Service des affaires immobilières de BMO;
- établissements de détail situés aux États-Unis : sous-traitant assurant la gestion de nos installations.

Les données mensuelles sont ensuite regroupées dans une feuille de calcul distincte pour chaque établissement. Un échantillon des données est ensuite soumis à une vérification indépendante; celle-ci porte surtout sur les installations les plus importantes, de façon à réduire au minimum le risque d'erreur significative. Avant d'établir des rapports, notre pratique courante est de vérifier les données d'intensité (consommation par pied carré) pour faire ressortir toute autre anomalie.

La méthodologie de calcul relative aux établissements dont nous sommes propriétaires comporte des calculs ayant trait aux GES suivants :

- dioxyde de carbone (CO₂);
- méthane (CH₄);
- oxyde nitreux (N₂O).

La méthodologie de calcul relative aux établissements dont nous sommes

propriétaires ne comporte pas de calculs portant sur certains GES, pour les raisons suivantes :

- Hydrofluorocarbures (HFC) (famille de gaz) – Pour l'année de déclaration 2008, aucune fuite d'hydrofluorocarbures provenant des systèmes CVCA en circuit fermé (chauffage, ventilation et climatisation d'air) n'a été signalée. Par ailleurs, si de telles fuites se produisaient et étaient remarquées, elles seraient sûrement négligeables.
- Perfluorocarbures (PFC) (famille de gaz) – Sans objet dans le cas d'une institution financière.
- Hexafluorure de soufre (SF₆) – Sans objet dans le cas d'une institution financière.

En ce qui concerne les données sur les véhicules dont nous sommes propriétaires (domaine 1), nous avons recours à la méthodologie suivante pour la collecte des données :

1) Les données relatives aux véhicules proviennent de dossiers internes et consistent en données sur la consommation réelle de carburant (en litres) ou sur les distances réelles parcourues (en kilomètres ou en milles) pour chaque type de véhicule. Les renseignements sur la consommation et (ou) les distances parcourues par type de véhicule sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes.

La méthodologie de calcul relative aux véhicules comprend uniquement des calculs portant sur le dioxyde de carbone (CO₂), puisque le CO₂ est le seul GES pris en considération par le protocole sur les GES dans les cas où la source est mobile.

Sélectionnez des méthodologies :

Réponse de BMO Groupe financier

- ISO 14064-1
- The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)

Veillez aussi fournir :

Réponse de BMO Groupe financier

9.2 Des détails sur toute hypothèse émise.

Pour les établissements, lorsque nous ne disposons pas de données sur la consommation réelle, nous utilisons une méthodologie d'estimation, dont les détails sont présentés ci-dessous :

Après avoir chargé toutes les données sur la consommation réelle dans l'outil GHG:ID, nous utilisons la fonctionnalité dont cet outil est doté pour estimer la

consommation, en appliquant les critères suivants :

- 1) Lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est suffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des opérations, etc.) les « moyennes » d'intensité par établissement afin d'estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires.
- 2) Lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est insuffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des opérations, etc.) les données de référence sous-régionales en matière d'intensité énergétique – établies par Ressources naturelles Canada et, aux États-Unis, par la Environmental Protection Agency (facteurs mis à jour annuellement ou facteurs les plus à jour) – pour estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires.
- 3) Dans le cas des installations situées dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas de données (ni données sur la consommation réelle ni données de référence) à l'échelle sous-régionale, nous utilisons soit les données sur la consommation réelle à l'échelle régionale (si la taille de l'échantillon de données est suffisante) ou les données de référence régionales (établies par l'Agence internationale de l'énergie).

En l'absence de données sur la consommation réelle d'énergie, l'utilisation de ces trois techniques d'estimation fournit, selon nous, une estimation à la fois prudente, justifiable, fondée et raisonnable.

Pour les véhicules, lorsque nous ne disposons pas de données sur la consommation de carburant, nous utilisons les distances parcourues et les données sur l'efficacité du carburant pour une automobile de taille moyenne afin d'établir une consommation approximative. Nous nous fondons ensuite sur celle-ci pour déterminer les émissions relatives.

En termes d'ordre de grandeur, la quantité totale des émissions estimées (tous domaines confondus) que nous déclarons cette année dans notre réponse à la demande de renseignements représente un peu moins de 23 % de l'ensemble de nos émissions, et nous maintenons nos efforts afin de réduire ce pourcentage chaque année.

9.3 Le nom de l'outil ou des outils de calcul utilisés et les liens menant à ceux-ci.

Sélectionnez des outils de calcul :

9.4 Les potentiels de réchauffement global que vous avez appliqués et la source dont ils proviennent.

9.5 Les facteurs d'émission que vous avez appliqués et la source dont ils proviennent.

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

Outil GHG:ID d'ICF International – adapté pour les besoins de BMO Groupe financier. L'outil GHG:ID s'appuie sur des calculs provenant des sources indiquées dans le document (ci-joint) en format pdf intitulé :

GHG – ID References (9.3)

Réponse de BMO Groupe financier

Outil GHG:ID d'ICF International – adapté pour les besoins de BMO Groupe financier. L'outil GHG:ID utilise, pour les gaz, des potentiels de réchauffement global provenant des sources indiquées dans le document (ci-joint) en format pdf intitulé :

GWP Gases (9.4)

Réponse de BMO Groupe financier

Outil GHG:ID d'ICF International – adapté pour les besoins de BMO Groupe financier. L'outil GHG:ID s'appuie sur les facteurs d'émission et les sources indiqués dans les documents (ci-joints) en format pdf intitulés :

- Global Gas Emissions Intensities (9.5)
- Regional Gas Emissions Intensities - Electricity (9.5)
- Sub-Regional Gas Emissions Intensities - Electricity (9.5)

Réponse de BMO Groupe financier

[GHG - ID References \(9.3\).pdf](#)

[GWP Gases \(9.4\).pdf](#)

[Global Gas Emissions Intensities \(9.5\).pdf](#)

[Regional Gas Emissions Intensities - Electricity \(9.5\).pdf](#)

[Sub-Regional Gas Emissions Intensities - Electricity \(9.5\).pdf](#)

10. Domaine 1 du protocole sur les GES : Émissions directes de GES : (question 2(b)(i) de CDP6)

Veillez répondre aux questions suivantes au moyen du tableau 1.

Veillez fournir les renseignements suivants :

10.1 Total global des émissions brutes de GES du domaine 1 en tonnes métriques de CO₂e (téq. CO₂).

Veillez décomposer le total global des émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par :

10.2 Pays ou région.

Réponse de BMO Groupe financier

Date de début : le 1^{er} janvier 2008

Date de fin : le 31 décembre 2008

Tableau 1

Quantités détaillées d'émissions de GES

Domaine 1 du protocole sur les GES : Émissions directes de GES :

| | |
|--|-----------------------------|
| 10.1 Total global des émissions brutes de GES du domaine 1 en téq. CO ₂ | 15 898 téq. CO ₂ |
|--|-----------------------------|

10.2 Émissions brutes du domaine 1 en téq. CO₂ par pays ou région

| | |
|--------|-----------------------------|
| Canada | 15 193 téq. CO ₂ |
| É.-U. | 705 téq. CO ₂ |

Tableau 5

Domaine 2 du protocole sur les GES : Émissions indirectes de GES :

| | |
|--|-----------------------------|
| 11.1 Total global des émissions brutes de GES du domaine 2 en téq. CO ₂ | 32 980 téq. CO ₂ |
|--|-----------------------------|

11.2 Émissions brutes du domaine 2 en téq. CO₂ par pays ou région

| | |
|--------|-----------------------------|
| Canada | 28 845 téq. CO ₂ |
| É.-U. | 4 135 téq. CO ₂ |

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global des émissions du domaine 1 en répartissant celles-ci par :

10.3 Groupe d'exploitation et (ou) par

10.4 Équipements.

10.3 Groupe d'exploitation (seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées).

10.4 Équipements (seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées).

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 2

| 10.3 Groupes d'exploitation – Entrez les noms ci-dessous | Émissions du domaine 1 (téc. CO ₂) |
|--|--|
| Total global des émissions brutes de GES du domaine 1 en téc. CO ₂ – réponse à la question 10.1 | 15 898 |
| Banque de Montréal | 15 185 |
| BMO Nesbitt Burns | 8 |
| Harris NA | 705 |

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 3

| 10.4 Équipements – Entrez les noms ci-dessous | Émissions du domaine 1 (téc. CO ₂) |
|--|--|
| Total global des émissions brutes de GES du domaine 1 en téc. CO ₂ – réponse à la question 10.1 | 15 898 |
| Installations de détail (succursales, guichets automatiques) | 7 150 |
| Bureaux | 2 694 |
| Immeubles à vocation particulière (centres de service des opérations, centre de formation) | 3 951 |
| Véhicules | 2 103 |

10.5 Veuillez décomposer le total global des émissions de GES du domaine 1 en indiquant, pour chaque type de GES, le nombre de tonnes métriques de gaz et le nombre de tonnes métriques d'équivalent CO₂ (téq. CO₂). (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées).

10.6 Si vous n'avez fourni aucun renseignement sur les émissions du domaine 1 dans vos réponses aux questions ci-dessus, veuillez indiquer les motifs de cette omission et décrire vos plans éventuels en vue de la collecte future de renseignements sur les émissions de GES du domaine 1.

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 4

| Type de GES – domaine 1 | Unité de mesure | Quantité |
|-------------------------|----------------------|----------|
| CO ₂ | Tonnes métriques | 15 855 |
| CH ₄ | Tonnes métriques | 1 |
| CH ₄ | téq. CO ₂ | 29 |
| N ₂ O | Tonnes métriques | 0 |
| N ₂ O | téq. CO ₂ | 14 |
| HFC | Tonnes métriques | 0 |
| HFC | téq. CO ₂ | 0 |
| PFC | Tonnes métriques | 0 |
| PFC | téq. CO ₂ | 0 |
| SF ₆ | Tonnes métriques | 0 |
| SF ₆ | téq. CO ₂ | 0 |

Réponse de BMO Groupe financier

Remarque : L'obligation d'entrer uniquement des chiffres entiers dans le tableau 4 ci-dessus nous empêche d'indiquer en tonnes métriques le chiffre exact de nos émissions de N₂O. Calculée en équivalent de CO₂, la quantité d'émissions de N₂O que nous déclarons est très faible; pour l'indiquer en tonnes métriques de N₂O, nous devrions entrer un chiffre inférieur à 0,05 tonne métrique.

Les émissions du domaine 1 ont toutes été déclarées. Voir le commentaire qui suit.

Comme nous l'avons mentionné dans notre réponse à la question 9.1, notre méthodologie de calcul pour les établissements dont nous sommes propriétaires comporte des calculs portant sur les GES suivants :

- dioxyde de carbone (CO₂);
- méthane (CH₄);
- oxyde nitreux (N₂O).

La méthodologie de calcul relative aux établissements dont nous sommes propriétaires ne comporte pas de calculs portant sur certains GES, pour les raisons suivantes :

- Hydrofluorocarbures (HFC) (famille de gaz) – Pour l'année de déclaration 2008,

aucune fuite d'hydrofluorocarbures provenant des systèmes CVCA en circuit fermé (chauffage, ventilation et climatisation d'air) n'a été signalée. Par ailleurs, si de telles fuites se produisaient et étaient remarquées, elles seraient sûrement négligeables.

- Perfluorocarbures (PFC) (famille de gaz) – Sans objet dans le cas d'une institution financière.
- Hexafluorure de soufre (SF₆) – Sans objet dans le cas d'une institution financière.

Notre méthodologie de calcul pour les véhicules comprend uniquement des calculs portant sur le dioxyde de carbone (CO₂), puisque le CO₂ est le seul GES pris en considération par le protocole sur les GES dans les cas où la source est mobile.

11. Domaine 2 du protocole sur les GES : Émissions indirectes de GES : (question 2(b)(i) de CDP6)

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global des émissions du domaine 2 en répartissant celles-ci par :

11.3 Groupe d'exploitation et (ou) par
11.4 Équipements.

11.3 Groupe d'exploitation (seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées).

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 6

| 11.3 Groupes d'exploitation – Entrez les noms ci-dessous | Émissions du domaine 2 (tég. CO ₂) |
|--|---|
| Total global des émissions brutes de GES du domaine 2 en tég. CO ₂ – réponse à la question 11.1 | 32 980 |
| Banque de Montréal | 28 844 |
| BMO Nesbitt Burns | 1 |
| Harris NA | 4 135 |

11.4 Équipements (seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées).

11.5 Si vous n'avez fourni aucun renseignement sur les émissions du domaine 2 dans vos réponses aux questions ci-dessus, veuillez indiquer les motifs de cette omission et décrire vos plans éventuels en vue de la collecte future de renseignements sur les émissions de GES du domaine 2.

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 7

| 11.4 Équipements – Entrez les noms ci-dessous | Émissions du domaine 2 (metric tCO ₂) |
|--|---|
| Total global des émissions brutes de GES du domaine 2 en téq. CO ₂ – réponse à la question 11.1 | 32 980 |
| Installations de détail (succursales, guichets automatiques) | 13 816 |
| Bureaux | 4 403 |
| Immeubles à vocation particulière (centres de service des opérations, centre de formation) | 14 761 |

Réponse de BMO Groupe financier

Toutes les émissions du domaine 2 qui s'appliquent ont été déclarées.

12. Ententes contractuelles soutenant certains types particuliers de production d'électricité : (question 2(b)(i) de CDP6 – Guide)

12.1 Si vous considérez que le facteur d'émission moyen du réseau que vous avez utilisé à la question 11 pour déclarer vos émissions du domaine 2 ne tient pas compte d'ententes contractuelles conclues avec des fournisseurs d'électricité (par exemple, parce que vous achetez de l'électricité dont le facteur d'émission de carbone est faible ou nul), vous pouvez répondre à la présente question en calculant et en déclarant une quantité d'émissions du domaine 2 produite dans le cadre d'ententes contractuelles, en précisant l'origine du facteur d'émission utilisé et en donnant des renseignements au sujet de ce facteur.

Réponse de BMO Groupe financier

Nous avons retraité les données sur les émissions du domaine 2 pour refléter l'achat d'électricité dont le facteur d'émission de carbone est faible ou nul auprès de fournisseurs d'énergie renouvelable dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario (au Canada) ainsi que dans les États de l'Illinois et de l'Indiana (aux États-Unis).

Total des émissions nettes du domaine 2 (après retraitement des données)
29 354 téq. CO₂

Répartition par pays des émissions nettes du domaine 2 – Canada (après retraitement des données)
25 358 téq. CO₂

Répartition par pays des émissions nettes du domaine 2 – États-Unis (après retraitement des données)
3 996 téq. CO₂

Méthodologie de calcul :

Émissions brutes du domaine 2 déclarées dans les réponses aux questions 11.1 et 11.2, moins :

Achats d'électricité provenant de sources entièrement renouvelables, calculés comme suit :

Consommation (en kWh) facteurs d'émission utilisés respectivement pour le CO₂, le CH₄ et le N₂O dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario (au Canada) et dans les États de l'Illinois et de l'Indiana (aux États-Unis), selon les sources déjà décrites dans la réponse à la question 9.5 – voir ci-joint le document en format pdf intitulé « Sub-Regional Gas Emissions Intensities - Electricity (9.5) ».

Le résultat de cette soustraction est le total net des émissions du domaine 2.

Voir ci-joint les documents en format pdf intitulés « Renewable Electricity - Scope 2 reductions CAD » et « Renewable Electricity - Scope 2 reductions USD », dans lesquels sont décrits les fondements des calculs des réductions attribuables aux

12.2 Si vous prélevez des certificats (p. ex., des certificats d'énergie renouvelable ou CER) associés à l'achat d'électricité provenant de sources à intensité carbonique faible ou nulle, veuillez fournir des détails.

achats d'électricité provenant de sources entièrement renouvelables.

Réponse de BMO Groupe financier

Au Canada, durant la période de déclaration, BMO Groupe financier a acheté auprès d'un détaillant en énergie, Bullfrog Power Inc., un total cumulatif de 8 388 MWh d'électricité produite au moyen de sources renouvelables. Bullfrog Power Inc. est le premier détaillant en électricité d'Ontario à vendre de l'énergie (des CER) provenant exclusivement d'installations – éoliennes et installations hydroélectriques à incidences limitées – ayant reçu l'homologation Éco-Logo. BMO a jusqu'ici mis en place l'utilisation de cette énergie renouvelable dans des succursales de détail situées dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Les réductions d'émissions du domaine 2 associées à ces CER sont de 3 488 téq. CO₂.

Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre de contrats conclus entre BMO Groupe financier (entité juridique : Banque de Montréal) et Bullfrog Power Inc. Les contrats actuels sont entrés en vigueur en 2007 et en 2008 respectivement (deux achats distincts) et sont tous deux d'une durée de trois ans. Il est spécifié dans chacun de ces contrats que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par Bullfrog Power Inc.

Aux États-Unis, BMO Groupe financier a acheté des CER pour soutenir deux succursales de détail construites conformément aux normes de certification du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED); la quantité totale d'énergie achetée est de 190 000 kWh.

Les réductions d'émissions du domaine 2 associées à ces CER sont de 139 téq. CO₂.

Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre de contrats conclus par BMO Groupe financier (Harris Bank) avec Constellation Energy (en Illinois) et 3Degrees (en Indiana). Les contrats actuels sont entrés en vigueur en 2008, et leur durée est respectivement de deux ans (établissement situé en Illinois) et de un an (établissement situé en Indiana). Il est spécifié dans chacun de ces contrats que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par le fournisseur.

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

[Renewable Electricity - Scope 2 reductions CAD.pdf](#)

[Renewable Electricity - Scope 2 reductions USD.pdf](#)

13. Domaine 3 du protocole sur les GES : Autres émissions indirectes de GES : (question 2(c) de CDP6)

Pour chacune des catégories suivantes, veuillez :

- décrire les principales sources d'émissions;
- déclarer les émissions en tonnes métriques de CO₂e (téq. CO₂);
- indiquer la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

13.1 Déplacements pour affaires des employés
Décrivez les principales sources d'émissions.

Réponse de BMO Groupe financier

Comme nous sommes une institution financière, les plus importantes sources d'émissions du domaine 3 liées aux déplacements pour affaires de nos employés sont les suivantes :

- le transport aérien;
- le transport par voie terrestre, qui inclut :
 - les déplacements pour affaires des employés au moyen de leurs propres véhicules;
 - le transport par rail;
 - l'utilisation de véhicules de location.

| Catégorie | Émissions en téq. CO ₂ |
|--|------------------------------------|
| Déplacements pour affaires des employés | 14 684 tCO ₂ |
| La distribution externe de nos produits et services / logistique | 6 tCO ₂ |
| Utilisation et élimination de nos produits et services | Non mesurées à l'heure actuelle |
| Émissions provenant de notre chaîne d'approvisionnement | Non mesurées à l'heure actuelle |

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

Réponse de BMO Groupe financier

Processus utilisé pour le calcul des émissions :

En 2008, BMO a retenu les services d'une société indépendante d'experts-conseils spécialisée dans les changements climatiques (ICF International), et c'est une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID conçu par ICF International qui est utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre de BMO. Cet outil a également servi au calcul de nos résultats pour les besoins du questionnaire CDP6, y compris les émissions des domaines 1, 2 et 3.

La base de données en question est mise à jour chaque année en tenant compte des facteurs d'émission de gaz à effet de serre qui s'appliquent.

L'outil GHG:ID d'ICF International qui est utilisé pour les calculs concernant BMO est en complète conformité avec :

- le document *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »);
- la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

La base de données organise les données conformément aux lignes directrices du protocole sur les GES, et identifie les caractéristiques de l'organisation pour ce qui touche les domaines définis par ce protocole et la délimitation du périmètre de mesure des émissions. Pour ce qui est des facteurs d'émission et des sources, reportez-vous au document « GHG – ID References » mentionné dans la réponse à la question 9.3, ainsi qu'au document « Global Gas Emissions Intensities (9.5) », mentionné à la question 9.5.

Processus utilisé pour la collecte des données sur les activités :

Voici la méthodologie que nous utilisons pour recueillir les données relatives aux moyens de transport :

Transporteurs aériens commerciaux

1) Les données sur notre utilisation pour affaires des transporteurs aériens commerciaux nous sont communiquées chaque année par notre fournisseur

privilegié. Ces données nous indiquent la distance que représente l'aller simple de chaque vol ainsi que le nombre de vols effectués pour chaque destination. Ces renseignements permettent de calculer les émissions associées aux vols de courte, de moyenne et de longue durée au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International.

Transport par voie terrestre

1) Déplacements pour affaires des employés au moyen de leurs propres véhicules – Toutes les données sont recueillies par notre système interne de remboursement des dépenses à mesure que des réclamations sont soumises. Chaque année, nous extrayons ces données et utilisons le nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'un facteur d'efficacité estimée selon le type de véhicule (fondé sur l'efficacité d'une automobile de taille moyenne) pour calculer les émissions au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International.

2) Les données sur notre utilisation pour affaires du transport par rail nous sont communiquées directement chaque trimestre par notre fournisseur privilégié. Ces données nous indiquent la distance de l'aller simple pour différentes destinations ainsi que le nombre de voyages en train effectués pour chaque destination. Ces renseignements permettent de calculer les émissions associées à ces déplacements au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International.

3) Véhicules de location – Les données nous sont communiquées chaque trimestre par nos deux fournisseurs privilégiés. Ces données nous indiquent le type de véhicule et la distance totale parcourue. Elles sont saisies dans l'outil GHG:ID d'ICF International, qui calcule les émissions qui y sont associées.

Les émissions sont indiquées en téq. CO₂ – et ne concernent que le CO₂, puisqu'il s'agit du seul GES pris en compte par le protocole sur les GES dans les cas où la source est mobile.

13.2 Émissions provenant de la distribution externe de vos produits et services / logistique
Décrivez les principales sources d'émissions.

Réponse de BMO Groupe financier

Comme nous sommes une institution financière, nos principales sources d'émissions liées à la distribution externe de nos produits et services et à des activités de logistique concernent la livraison – effectuée par des tiers (services des postes du Canada et des États-Unis, services de messagerie) – de relevés de comptes destinés à nos clients ainsi que d'autres documents imprimés (p. ex., Rapport annuel, Rapport sociétal, etc.).

À ce jour, BMO Groupe financier n'a pas entrepris de mesurer les émissions liées à

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

la livraison de relevés de comptes à ses clients. Cependant, nous poursuivons activement le développement des options d'accès à ces relevés par voie électronique afin de réduire ces émissions.

Au cours des deux dernières années (2007 et 2008), les émissions associées à la production et à la livraison de notre Rapport annuel et de notre Rapport sociétal ont été entièrement neutralisées par l'achat de crédits de carbone auprès d'un tiers. Voir les détails fournis dans les réponses aux questions 22.3 et 22.4.

Le nombre de téq. CO₂ indiqué ci-dessous reflète les émissions associées à la livraison de notre Rapport annuel et de notre Rapport sociétal au cours de la présente période de déclaration (émissions ayant été neutralisées par l'achat de crédits de carbone).

Réponse de BMO Groupe financier

Rapport annuel et Rapport sociétal seulement :

BMO Groupe financier a confié à une firme externe le mandat de calculer les émissions liées à la production et à la livraison de ces rapports, ainsi que les crédits compensatoires nécessaires pour neutraliser ces émissions. Les détails relatifs aux volumes concernés, aux matières utilisées, aux méthodes de transport et aux destinations ont été fournis à Zerofootprint Inc., qui s'est chargée de calculer les émissions totales de même que les incidences résultantes à neutraliser. Zerofootprint a indiqué avoir utilisé les méthodes et outils de calcul suivants pour effectuer ce travail d'analyse pour BMO Groupe financier :

Une méthode tenant compte de l'ensemble du cycle de vie a été utilisée pour calculer les émissions associées à la collecte et au traitement de papier vierge et recyclé, à l'élimination des résidus au centre de traitement, au transport du papier vers le marché ainsi qu'à l'impression et à la distribution des rapports.

Pour le calcul des émissions, on a utilisé des facteurs d'émission provenant des sources suivantes : outil de calcul des émissions de CO₂ provenant de sources de combustion mobiles (Mobile Combustion CO₂ Emissions Calculation Tool) du protocole sur les GES; données sur le traitement du papier présentées par l'organisme Environmental Defense dans le tableau « Energy, Air Emissions, Solid Waste Outputs, Waterborne Wastes and Water Use Associated With Component Activities of Three Methods for Managing Office Paper »; et données provinciales sur l'électricité fournies par Environnement Canada dans l'Inventaire canadien des

13.3 Utilisation et élimination de vos produits et services
Décrivez les principales sources d'émissions.

Émissions en téq. CO₂

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

13.4 Émissions provenant de votre chaîne d'approvisionnement
Décrivez les principales sources d'émissions.

gaz à effet de serre pour 2006.

Réponse de BMO Groupe financier

Comme nous sommes une institution financière, notre « produit » physique ayant l'incidence la plus marquée est constitué des relevés de comptes imprimés que nous envoyons aux clients (en plus des enveloppes utilisées pour les envois et des documents de marketing qui y sont joints). La documentation imprimée relative à nos divers produits et services financiers peut aussi être incluse dans cette catégorie.

À ce jour, BMO Groupe financier n'a pas entrepris de mesurer les émissions liées à l'utilisation et à l'élimination des relevés de comptes imprimés et des documents connexes destinés à ses clients. Nous avons créé des relevés accessibles par voie électronique pour un nombre limité de types de produits, et poursuivons activement le développement de solutions électroniques afin de réduire les émissions liées à l'utilisation de ces documents et aux déchets qui en résultent.

Réponse de BMO Groupe financier

Non mesurées à l'heure actuelle.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet – les émissions relatives à cet élément ne sont pas mesurées à l'heure actuelle.

Réponse de BMO Groupe financier

Les émissions provenant des fournisseurs de BMO Groupe financier résultent de l'achat de biens et de services, dont les suivants :

- fournitures de bureau (crayons, papier, etc.);
- mobilier de bureau et dispositifs divers (tables de travail, chaises, appareils d'éclairage, matériaux de construction, etc.);
- matériel technologique et de télécommunications (micro-ordinateurs, serveurs, photocopieurs, imprimantes, routeurs, commutateurs, etc.);

Émissions en téq. CO₂

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

13.5 Autre

Si vous déclarez des émissions qui ne font pas partie des catégories décrites ci-dessus, veuillez les répartir en émissions transférées et en émissions non transférées.

Transferts

Décrivez les principales sources d'émissions.

Transferts

Déclarez les émissions en téq. CO₂.

- services-conseils de firmes indépendantes;
- documents publicitaires et de marketing.

À ce jour, BMO Groupe financier n'a pas cherché à mesurer les émissions particulières liées à sa chaîne d'approvisionnement.

Réponse de BMO Groupe financier

À ce jour, BMO Groupe financier n'a pas entrepris de mesurer les émissions liées à cet aspect.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet – les émissions relatives à cet aspect ne sont pas mesurées à l'heure actuelle.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet.

Transferts

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

Émissions non transférées

Décrivez les principales sources d'émissions.

Émissions non transférées

Déclarez les émissions en téq. CO₂.

Émissions non transférées

Indiquez la méthodologie, les hypothèses, les outils de calcul, les bases de données, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) ainsi que les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour le calcul des émissions.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet.

Réponse de BMO Groupe financier

Compte tenu du périmètre de mesure que nous utilisons (entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé) ainsi que de nos obligations contractuelles relatives aux locaux dont nous sommes locataires (conformément à l'annexe F du protocole sur les GES), les émissions des locaux loués ont été classées comme émissions du domaine 3. Bien que déclarées dans la catégorie « Autre » dans notre réponse à la présente demande de renseignements (CDP 2009), les émissions associées à la consommation de combustible et à l'achat d'électricité relativement aux établissements dont nous sommes locataires constituent la plus importante fraction du total de nos émissions du domaine 3.

Réponse de BMO Groupe financier

108 205

Réponse de BMO Groupe financier

Processus utilisé pour calculer les émissions :

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à la question 9.1, BMO Groupe financier utilise une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID, conçu par ICF International, pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre. Cet outil a également servi au calcul de nos résultats pour les besoins du questionnaire CDP6, y compris les émissions des domaines 1, 2 et 3.

La base de données en question est mise à jour chaque année en tenant compte des facteurs courants d'intensité énergétique utilisés à l'échelle régionale et sous-régionale pour les différents types d'installations, des facteurs d'émission des gaz à

effet de serre (à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale) et des types de sources.

L'outil GHG:ID d'ICF International qui est utilisé pour les calculs concernant BMO est en complète conformité avec :

- le document *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »);
- la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

La base de données organise les données conformément aux lignes directrices du protocole sur les GES, et identifie les caractéristiques de l'organisation pour ce qui touche les domaines définis par ce protocole et la délimitation du périmètre de mesure des émissions.

Processus utilisé pour recueillir les données sur les activités :

Voici la méthodologie de collecte des données que nous utilisons relativement aux locaux dont nous sommes locataires :

À notre demande, les données sur la consommation nous sont fournies annuellement par les propriétaires ou les gestionnaires de la majorité des locaux occupés par BMO Groupe financier. Dans les cas où il y a des compteurs de contrôle sur place, les renseignements sur la consommation réelle de combustible et (ou) d'électricité sont utilisés pour établir notre consommation. Si aucune information de ce type n'est disponible, nous recevons des renseignements sur la consommation de l'immeuble entier, à partir desquels nous déterminons au prorata la quantité d'électricité et des divers combustibles consommée par BMO Groupe financier, compte tenu de la superficie que nous occupons dans l'immeuble. En outre, nous demandons aux propriétaires des immeubles de nous confirmer que les renseignements qui nous sont fournis sont un reflet fidèle de la consommation.

Nous conservons une feuille de calcul détaillée concernant chaque établissement loué faisant l'objet de ce type de collecte de renseignements. Nous avons pour pratique courante d'examiner les données d'intensité (consommation par pied carré) qui se dégagent des renseignements sur la consommation qui nous sont

fournis, de manière à déceler toute anomalie apparente et à la soumettre à un examen plus poussé. Les renseignements sur la consommation sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID (marque de commerce) d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes.

Consulter nos réponses aux questions 9.3 à 9.5, où sont indiqués les sources de référence, les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) et les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) utilisés par l'outil GHG:ID pour le calcul des émissions.

Notre méthodologie de calcul pour les établissements dont nous sommes locataires comporte des calculs portant sur les GES suivants :

- dioxyde de carbone (CO₂);
- méthane (CH₄);
- oxyde nitreux (N₂O).

Notre méthodologie de calcul pour les locaux dont nous sommes locataires ne comporte pas de calculs portant sur certains GES, pour les raisons suivantes :

- Hydrofluorocarbures (HFC) (famille de gaz) – Comme il s'agit ici de locaux que nous louons, nous ne sommes pas informés d'éventuelles fuites de HFC provenant des systèmes CVCA (chauffage, ventilation et climatisation d'air). En vertu des ententes contractuelles conclues, ces systèmes relèvent de la responsabilité du propriétaire.
- Perfluorocarbures (PFC) (famille de gaz) – Sans objet dans le cas du type d'installations occupées par une institution financière.
- Hexafluorure de soufre (SF₆) – Sans objet dans le cas du type d'installations occupées par une institution financière.

Dans les cas où nous n'avons pas même pu obtenir des données sur notre consommation au prorata, nous utilisons une méthodologie d'estimation, dont les détails sont présentés ci-dessous :

Après avoir chargé toutes les données sur la consommation réelle dans l'outil GHG:ID, nous utilisons la fonctionnalité dont cet outil est doté pour estimer la consommation, en appliquant les critères suivants :

- 1) Lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est suffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des

opérations, etc.) les « moyennes » d'intensité par établissement afin d'estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires.

2) Lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est insuffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des opérations, etc.) les données de référence sous-régionales en matière d'intensité énergétique (facteurs mis à jour annuellement ou facteurs les plus à jour) afin d'estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires.

3) Dans le cas des établissements situés dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas de données (ni données sur la consommation réelle ni données de référence) à l'échelle sous-régionale, nous utilisons soit les données sur la consommation réelle à l'échelle régionale (si la taille de l'échantillon de données est suffisante) ou les données de référence régionales.

Nous nous efforçons de faire preuve d'uniformité dans l'application de nos techniques d'estimation, et nous croyons que notre façon de faire est à la fois prudente et justifiable.

En termes d'ordre de grandeur, la quantité totale des émissions estimées (tous domaines confondus) que nous déclarons cette année dans notre réponse à la demande de renseignements représente un peu moins de 23 % de l'ensemble de nos émissions, et nous maintenons nos efforts afin de réduire ce pourcentage chaque année.

Réponse de BMO Groupe financier

Nous comprenons bien les diverses catégories d'émissions du domaine 3 mentionnées ci-dessus; toutefois, jusqu'ici, nos efforts ont surtout porté sur le calcul des émissions liées aux déplacements pour affaires de nos employés (13.1) ainsi qu'aux installations dont nous sommes locataires (13.5 Autre). Cette approche est fondée sur notre appréciation de l'importance des émissions, sur les renseignements disponibles ainsi que sur les processus en place pour recueillir et évaluer les données. Nous sommes conscients qu'il subsiste des lacunes en ce qui concerne les aspects suivants :

13.2 Émissions provenant de la distribution externe des produits et services / logistique

13.3 Utilisation et élimination des produits et services

13.4 Émissions provenant de la chaîne d'approvisionnement

13.6 Si vous n'avez pas fourni de renseignements concernant une ou plusieurs des catégories d'émissions de GES du domaine 3 dans vos réponses aux questions ci-dessus, veuillez expliquer les motifs de cette omission et décrire vos plans éventuels en vue de la collecte future de renseignements sur les émissions indirectes du domaine 3.

Nous prévoyons faire des progrès au fil du temps relativement à ces questions – à commencer, en 2009, par celle (13.3) de l'utilisation et de l'élimination de nos produits et services. Notre décision s'appuie principalement sur la nature des données disponibles, compte tenu de nos systèmes d'information existants.

Depuis le début de 2008, dans le cadre de notre processus d'appel d'offres, nous utilisons un questionnaire relatif à l'approvisionnement durable, portant ainsi notre attention sur les émissions provenant de la chaîne d'approvisionnement; les résultats obtenus au moyen de ce formulaire sont pris en considération dans le processus d'attribution des contrats. Selon les renseignements recueillis à ce jour, les données que nous communiquent les fournisseurs au sujet de leurs émissions ne sont pas d'une qualité suffisante pour que nous puissions les considérer comme formant une source de référence sûre. Nous serons attentifs aux améliorations qu'apporteront les fournisseurs à cet égard.

14. Émissions évitées en raison de l'utilisation de biens et de services (question posée pour la première fois dans le cadre de CDP 2009)

14.1 Si vos biens et (ou) vos services permettent à un tiers de réduire ses émissions de GES, veuillez donner des détails, dont une estimation de la quantité d'émissions évitées, la période au cours de laquelle vous prévoyez que ces émissions seront évitées ainsi que la méthodologie, les hypothèses, les facteurs d'émission (y compris les sources de ceux-ci) et les potentiels de réchauffement global (y compris les sources de ceux-ci) que vous avez utilisés pour effectuer vos estimations.

Réponse de BMO Groupe financier

En tant qu'institution financière, BMO Groupe financier ne produit pas véritablement de produits ou de services susceptibles de permettre à un tiers de réduire ses émissions de GES.

15. Émissions de dioxyde de carbone provenant de carbone biologique séquestré : (question posée pour la première fois dans le cadre de CDP 2009)

Le dioxyde de carbone produit par la combustion de biomasse ou de biocarburants est un exemple de ce type d'émissions.

15.1 Veuillez indiquer, en tonnes métriques de CO₂, le total global de vos émissions de dioxyde de carbone provenant de carbone biologique séquestré.

Réponse de BMO Groupe financier

0

16. Intensité des émissions : (question 3(b) de CDP6)

16.1 Veuillez indiquer un ratio d'intensité des émissions établissant un rapport entre vos émissions combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration et un type de résultat financier de l'entreprise.

Réponse de BMO Groupe financier

En tant qu'organisation dont les émissions sont faibles, BMO Groupe financier ne considère pas une telle mesure comme particulièrement pertinente dans le secteur des services financiers. Comme nous sommes une institution financière, notre principale activité consiste à offrir des services de crédit, de placement et de dépôt, plutôt qu'à produire et à vendre des biens physiques. En outre, compte tenu, d'une part, du fait que nous louons une fraction importante des locaux que nous occupons, et, d'autre part, du périmètre de mesure que nous utilisons, les émissions associées à ces locaux sont classées dans le domaine 3 et n'entreraient donc pas dans un tel calcul.

Par ailleurs, le caractère significatif d'une telle mesure serait limité par le fait que nous avons utilisé l'année civile comme année de déclaration (pour 2008 et les années précédentes), alors que nos résultats financiers sont déclarés pour un exercice se terminant le 31 octobre. Pour 2009, nous comptons déclarer nos émissions pour la période couverte par notre exercice financier, et nous réévaluerons alors la possibilité d'utiliser une telle mesure.

Compte tenu de la conjoncture économique récente et de ses effets sur la rentabilité des institutions financières, nous nous interrogeons sur la façon dont les fluctuations ultérieures d'une telle mesure pourraient être interprétées et mises en relation avec les émissions déclarées.

16.1.1 Indiquez l'unité de mesure utilisée.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de la réponse à la question 16.1 ci-dessus.

16.1.2 Chiffre résultant

Réponse de BMO Groupe financier

0

16.2 Veuillez indiquer un ratio d'intensité des émissions établissant un rapport entre vos émissions combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration et un type de résultat des activités de l'entreprise.

Réponse de BMO Groupe financier

Les ratios d'intensité (des émissions des domaines 1 et 2) qui prennent en compte les résultats de certaines activités ne s'appliquent que de façon limitée à des organisations financières diversifiées comme la nôtre. Toutefois, nous avons effectué des calculs d'intensité fondés sur le nombre de téq. CO₂ par mètre carré de superficie occupée, et nous travaillons sur une mesure du nombre de téq. CO₂ par employé. Ces calculs relatifs aux émissions des domaines 1 et 2 concernent seulement les établissements et équipements dont nous sommes propriétaires ou sur lesquels nous exerçons un contrôle.

Veuillez décrire la mesure utilisée.

Réponse de BMO Groupe financier

Mesure d'intensité :

16.2.1 Indiquez l'unité de mesure utilisée, p. ex. le nombre de téq. CO₂ par tonne métrique de production, ou, dans le secteur des services, par unité de service fournie.

1) Quantité d'émissions des domaines 1 et 2 (en téq. CO₂) par mètre carré occupé dans des locaux dont nous sommes propriétaires.

Nous examinons aussi la validité d'une mesure similaire établissant un rapport entre nos émissions du domaine 3 et la superficie occupée. Ce rapport s'exprimerait comme suit :

2) Quantité d'émissions du domaine 3 (en téq. CO₂) par mètre carré occupé dans des locaux loués.

Chacun des deux aspects serait examiné séparément. Le chiffre indiqué comme réponse à la question 16.2.2 concerne uniquement la première mesure.

16.2.2 Chiffre résultant

Réponse de BMO Groupe financier

0,103

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à la question 16.2 ci-dessus, nous travaillons actuellement à établir une mesure liée à la quantité d'émissions des domaines 1, 2 et 3 (en téq. CO₂) par employé, pour ce qui concerne notre utilisation de locaux et de moyens de transport. Nous avons l'intention de déclarer des résultats à ce chapitre lorsque nous serons sûrs de disposer de chiffres exacts pour le nombre d'employés par établissement.

17. Historique des émissions : (question 2(f) de CDP6)

17.1 Observez-vous une variation importante entre les émissions de la présente année de déclaration et celles des années précédentes?

Réponse de BMO Groupe financier

Non. Veuillez passer à la question 18.

Si vous avez répondu oui à la question 17.1 :

Réponse de BMO Groupe financier

Diminution

17.1.1 Donnez une estimation du pourcentage de variation par rapport à l'année de déclaration précédente.

Y a-t-il eu augmentation ou diminution des émissions?

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

Dans notre réponse à la question 17.1, nous avons indiqué l'absence de variation significative entre les émissions de la présente année de déclaration et celles des années précédentes. Nous avons répondu par la négative parce que nous avons retraité les données sur nos émissions de 2007 et présenté les données révisées dans nos réponses au présent questionnaire (CDP 2009). Au total (domaines 1, 2 et 3 confondus), les chiffres révisés de nos émissions de 2007 sont légèrement supérieurs à ceux déclarés dans notre réponse au questionnaire CDP6. Toutefois, dans le cadre de ce retraitement des données, nous avons modifié notre périmètre de mesure des émissions, qui est maintenant défini comme constitué des entreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle financier (plutôt qu'opérationnel, comme par le passé); ce changement vise à mieux refléter nos

obligations contractuelles relativement aux locaux dont nous sommes locataires. En conséquence de cette redéfinition du périmètre de mesure, nous considérons maintenant comme faisant partie du domaine 3 une fraction importante des émissions résultant de la consommation de combustible et de l'achat d'électricité pour les locaux dont nous sommes locataires (voir notre réponse à la question « 13.5 Autre » concernant les émissions de 2008).

Indépendamment des modifications apportées à la répartition des émissions des domaines 1, 2 et 3 en conséquence de la redéfinition de notre périmètre de mesure, les données révisées relatives aux émissions de la période de déclaration 2007 reflètent de légers rajustements à la hausse, liés aux nouvelles données utilisées après que notre réponse au questionnaire CDP6 eut été soumise, soit :

- nouveaux facteurs sous-régionaux d'émission de gaz pour l'électricité (non disponibles au moment de soumettre notre réponse au questionnaire CDP6);
- données brutes supplémentaires concernant les établissements dont nous sommes locataires (données indiquant une consommation « réelle » supérieure à elle estimée);
- données brutes sur nos émissions du domaine 2 – c'est-à-dire faisant abstraction des effets de l'achat de certificats d'énergie renouvelable (dans notre réponse à la demande de renseignements CDP6, nous avons indiqué une quantité nette d'émissions du domaine 2, reflétant une réduction liée à l'achat d'énergie renouvelable dans le cadre d'ententes contractuelles).

Compte tenu des données révisées de nos émissions de 2007 et des données relatives à nos émissions de 2008 déclarées dans notre réponse au présent questionnaire, nous enregistrons une très légère diminution de nos émissions par rapport à l'année dernière. Les pressions à la hausse qui s'exercent sur nos émissions tiennent à une légère croissance organique relativement aux locaux que nous occupons; quant aux pressions à la baisse, elles reflètent l'action de notre programme de réduction, qui n'en est encore qu'à un stade peu avancé de mise en œuvre.

18. Vérifications et confirmations externes : (question 2(d) de CDP6)

18.1 Les renseignements contenus dans les réponses aux questions 10 à 15 ont-ils été, en tout ou en partie, vérifiés ou confirmés par des sources externes?

18.2 Indiquez le périmètre délimitant les émissions visées par l'activité de vérification ou de confirmation.

18.3 Indiquez le degré de confirmation (p. ex., raisonnable ou limité) dont les renseignements ont été l'objet.

18.5 Veuillez préciser la norme par rapport à laquelle les renseignements ont été vérifiés ou confirmés.

18.6 Si aucun des renseignements contenus dans les réponses aux questions 10 à 15 n'a été vérifié en tout ou en partie, veuillez indiquer si, dans l'avenir, vous prévoyez faire vérifier ou confirmer par une source externe les données sur vos émissions de GES.

Réponse de BMO Groupe financier

Aucun des renseignements contenus dans les réponses aux questions 10 à 15 n'a été, en tout ou en partie, vérifié ou confirmé par une source externe. Veuillez passer à la question 18.6.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 18.1.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 18.1.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 18.1.

Réponse de BMO Groupe financier

En 2008, nous avons retenu les services d'une société indépendante d'experts-conseils qui est spécialisée dans les changements climatiques et a acquis une vaste expérience dans l'élaboration et la vérification d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre d'entreprises. Cela a permis entre autres l'élaboration d'une version spécialement adaptée à BMO de l'outil GHG:ID conçu par ICF International – outil qui est en complète conformité avec :

- le document *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »);
- la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

La base de données spécialement adaptée aux besoins de BMO classe les données conformément aux lignes directrices du protocole sur les GES et identifie le périmètre de mesure de l'organisation aux fins de la déclaration des émissions.

Bien que les données relatives aux émissions de l'année de déclaration 2008 n'aient pas fait l'objet d'une vérification externe, nous avons une grande confiance à l'égard de notre processus de collecte de données, des hypothèses émises ainsi que des calculs effectués par l'outil GHG:ID.

Nous prévoyons faire vérifier par une firme indépendante, au cours des prochains mois, les données relatives à nos émissions de 2008. Le but de cette vérification sera de nous assurer que notre inventaire d'émissions de GES est exact, complet, uniforme, pertinent et transparent. Dans le cadre de cette vérification, le risque que les données déclarées comportent des erreurs importantes sera évalué.

19. Exactitude des données : (question 2(e) de CDP6 reformulée pour CDP 2009)

19.1 Quelles sont vos principaux motifs d'incertitude concernant la collecte et la manipulation des données et les calculs effectués, p. ex., non disponibilité de certaines données, hypothèses, extrapolations, inexactitude du comptage ou des mesures, etc.?

Réponse de BMO Groupe financier

Nous recueillons des données sur les émissions.

Nos principaux motifs d'incertitude concernant la collecte et la manipulation des données et les calculs effectués sont les suivants :

(Remarque : Nous avons aussi indiqué les systèmes et les processus mis en place pour ramener à un niveau sécuritaire les incidences éventuelles de ces incertitudes.)

Collecte des données :

1) Exhaustivité – Malgré une amélioration notable, par rapport à 2007, de la quantité absolue des données recueillies en 2008, particulièrement en ce qui concerne les locaux que nous occupons, il nous reste à combler certaines lacunes en matière d'exhaustivité des données pour l'ensemble de nos équipements. Les données sont recueillies à l'interne dans le cas des bureaux et des immeubles à vocation particulière dont nous sommes propriétaires, tandis qu'elles proviennent de sources extérieures (propriétaires ou gestionnaires des installations) dans le cas des locaux loués. Pour 2008, il a fallu estimer la consommation dans le cas d'environ 23 % des locaux que nous occupons. Il s'agit là d'une amélioration substantielle par rapport à 2007, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra en 2009, en raison de l'amélioration constante du processus

permettant de recueillir des données sur la consommation réelle (voir la description de notre méthodologie d'estimation dans notre réponse à la question 9.2).

Comme nous l'avons déjà signalé, il reste aussi certaines lacunes à combler en ce qui a trait à la collecte des données sur les émissions du domaine 3 mentionnées dans nos réponses aux questions 13.2, 13.3 et 13.4.

2) Exactitude – Dans le cas des locaux pour lesquels les renseignements sur la consommation nous proviennent de sources extérieures (propriétaires ou gestionnaires des installations), même si nous demandons que l'on nous assure qu'une norme de diligence raisonnable a été appliquée en matière d'exactitude des données, il subsiste un risque que certaines inexactitudes se soient glissées dans les données fournies. Une fraction importante des locaux que nous occupons sont des locaux loués, pour lesquels les coûts de consommation de services publics sont souvent intégrés aux coûts d'exploitation mensuels – et non pas établis au moyen de compteurs mesurant séparément la consommation de BMO Groupe financier. Dans de tels cas, des erreurs peuvent être occasionnées par notre façon de calculer la consommation des locaux occupés par BMO au prorata des chiffres de consommation totale qui nous sont communiqués pour un immeuble entier. Enfin, en vertu des accords conclus avec les propriétaires d'immeubles, BMO a le droit de vérifier les coûts et les renseignements relatifs à la consommation, et nous nous prévalons de ce droit en procédant à des vérifications périodiques ou portant sur des échantillons.

Le même risque d'inexactitude existe en ce qui a trait aux renseignements qui nous sont communiqués par des fournisseurs (transporteurs aériens, sociétés de chemin de fer ou de location de véhicules) au sujet de notre utilisation des moyens de transport. Nous faisons preuve de la même prudence dans ce cas, en demandant aux fournisseurs d'attester de l'exactitude des données qu'ils nous transmettent (voir la description de notre méthodologie d'estimation dans notre réponse à la question 13.1).

Manipulation des données :

1) Dans le cas des locaux dont nous sommes propriétaires, nos données sont le reflet direct des factures de services publics que nous payons. Une personne est désignée pour recueillir et noter les renseignements, et d'autres pour effectuer des vérifications au moyen d'échantillons. Ces vérifications portent principalement sur les établissements dont la consommation est la plus forte, de façon à réduire les

risques d'erreur importante.

2) Dans le cas des locaux dont nous sommes locataires – pour lesquels les renseignements nous proviennent de tiers – nous veillons à ce que les calculs ultérieurs servant à déterminer notre consommation au prorata soient effectués et vérifiés par des personnes différentes.

3) Pour ce qui est des données qui nous sont communiquées par des tiers au sujet de notre utilisation de moyens de transport, les risques liés à la manipulation des données concernent leur chargement dans l'outil GHG:ID en vue de leur traitement. Nous nous efforçons de réduire ces risques en ayant recours à des méthodes de chargement automatisées, et nous effectuons des vérifications au moyen de totaux de contrôle (comparaison de totaux obtenus avant et après le chargement des données).

Les données recueillies à l'échelle de l'organisation et celles qui nous sont communiquées par des fournisseurs (voir les détails dans nos réponses aux questions 9.1, 13.1 et 13.5) sont intégrées à un modèle de collecte des données. Toute lacune devant être comblée par une estimation est repérée au cours de ce processus. Une fois les données intégrées, le modèle de collecte des données est chargé dans l'outil GHG:ID, après quoi on effectue des vérifications de l'intégrité des données pour s'assurer que celles-ci ont été chargées de façon uniforme d'un programme à l'autre. Ces vérifications de l'intégrité des données incluent un calcul du nombre d'installations et de dossiers ainsi qu'un calcul des chiffres totaux de consommation. Lorsque l'intégrité des données de la base de données a été confirmée, nous entreprenons le calcul d'estimation afin d'attribuer des données estimées aux installations ou aux sources pour lesquelles aucune donnée n'est disponible (voir nos réponses aux questions 9.2 et 13.5).

Calculs :

Il existe un risque d'inexactitude pour tous les types de calculs touchant les données. En l'absence de données sur la consommation réelle, le risque de surestimer ou de sous-estimer la consommation de combustible et d'électricité de nos locaux (et donc les émissions qui en résultent) est sans doute le plus important type de risque (voir la description de notre méthodologie d'estimation dans notre réponse à la question 9.2).

Afin de réduire les risques que comportent les calculs effectués au moyen de feuilles de calcul conçues à l'interne, nous confions à des personnes différentes les

tâches de création et de vérification.

Commentaire général concernant les facteurs d'atténuation :

L'outil GHG:ID comporte également des fonctions analytiques qui nous permettent de produire des rapports montrant les écarts de consommation ou d'émission selon le type d'établissement et la région. Grâce à ces rapports, BMO peut repérer les établissements dont le profil de consommation s'écarte substantiellement des moyennes et des normes, et mener une enquête plus approfondie afin de déterminer l'origine de ces écarts (p. ex., problèmes éventuels liés à la collecte des données, à leur manipulation ou aux calculs).

Comme nous disposons maintenant de données couvrant une période de deux ans, nous pouvons comparer l'une à l'autre ces deux années pour ce qui concerne la consommation d'énergie et les émissions liées aux locaux que nous occupons et aux moyens de transport que nous utilisons. Un autre avantage important que nous procurer ces données est la possibilité d'effectuer des contrôles de vraisemblance.

Réponse de BMO Groupe financier

Compte tenu des sources et des types d'inexactitudes possibles dans les données ainsi que des processus mis en place pour réduire le degré d'inexactitude (dont les détails figurent dans notre réponse à la question 19.1 ci-dessus), nous estimons à moins de 5 % le degré d'inexactitude attribuable à des erreurs et aux effets éventuels de celles-ci sur le total des émissions déclarées.

Reportez-vous à notre réponse à la question 19.1 ci-dessus, où nous donnons des précisions sur les mécanismes de contrôle que nous utilisons pour atténuer les incidences de toute inexactitude dans les données.

Réponse de BMO Groupe financier

Non. (Veuillez passer à la question 20.)

19.2 Quel est l'effet de ces incertitudes sur l'exactitude des données déclarées (indiquez un pourcentage ou un écart estimé par rapport à la norme)?

19.3 Votre entreprise déclare-t-elle des émissions de GES dans le cadre d'un système obligatoire ou volontaire (autre que le CDP) qui exige une évaluation de l'exactitude des données?

19.3.2 Veuillez fournir l'évaluation de l'exactitude des données que vous avez effectuée relativement aux émissions de GES que vous avez déclarées dans le cadre de ce système (évaluation relative à la dernière déclaration fournie).

Réponse de BMO Groupe financier

BMO Groupe financier n'est pas tenu de déclarer ses émissions de GES dans le cadre d'un système obligatoire ou volontaire exigeant une évaluation de l'exactitude des données.

20. Besoins en énergie, en combustibles et en carburants, et coûts associés : (question posée pour la première fois dans le cadre de CDP 2009)

Veuillez fournir les renseignements suivants pour l'année de déclaration :

Coût de l'énergie achetée

20.1 Coût total des achats d'électricité, de chaleur, de vapeur et de services de refroidissement de l'entreprise.

Sélectionnez une monnaie.

20.1.1 Veuillez répartir les coûts par type d'énergie.

Réponse de BMO Groupe financier

40 227 034 \$

Réponse de BMO Groupe financier

Dollar canadien

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 8

| Type d'énergie | Coût | Monnaie |
|-----------------------------|------------|-----------------|
| Électricité | 40 227 034 | Dollar canadien |
| Chaleur | 0 | Dollar canadien |
| Vapeur | 0 | Dollar canadien |
| Services de refroidissement | 0 | Dollar canadien |

Coût des achats de combustibles et de carburants

Réponse de BMO Groupe financier

9 986 571 \$

20.2 Coût total des combustibles et des carburants achetés par votre entreprise pour des sources de combustion mobiles ou fixes.

Sélectionnez une monnaie.

Réponse de BMO Groupe financier

Dollar canadien

Énergie, combustibles et carburants utilisés comme ressources

Réponse de BMO Groupe financier

373 016 MWh

Les questions suivantes ont pour but de déterminer la quantité d'énergie, de combustible et de carburant utilisée par votre entreprise.

Énergie achetée

20.3 Consommation totale d'énergie achetée par votre entreprise (en MWh).

Utilisation de carburant ou de combustible acheté ou produit par l'entreprise

Réponse de BMO Groupe financier

206 407 MWh

20.4 Consommation totale (en MWh) de combustibles utilisés par votre entreprise uniquement dans des systèmes de combustion fixes. Outre les combustibles achetés, cela inclut le cas

échéant la biomasse et les combustibles produits par l'entreprise qui servent à alimenter de tels systèmes.

Dans les calculs effectués pour répondre à la question précédente et à la prochaine question, vous devez vous servir soit du pouvoir calorifique supérieur, soit du pouvoir calorifique inférieur. Veuillez indiquer laquelle de ces deux données vous avez utilisée.

Énergie produite

Dans cette question, nous vous demandons des renseignements sur l'énergie produite (en MWh) par votre entreprise au moyen du combustible qu'elle utilise. La comparaison entre l'énergie contenue dans le combustible avant la combustion de celui-ci (question 20.4) et l'énergie disponible pour être utilisée après la combustion nous renseignera sur l'efficacité de vos processus de combustion, compte tenu du secteur d'activité économique dont vous faites partie.

20.6 Quelle est la quantité totale d'énergie renouvelable (en MWh) produite par votre

Réponse de BMO Groupe financier

Nos calculs sont fondés sur l'utilisation du pouvoir calorifique supérieur.

Réponse de BMO Groupe financier

0

entreprise (exception faite de l'énergie provenant de biomasse)?

Exportations d'énergie

Cette question s'adresse aux entreprises qui exportent un excédent d'énergie dont elles n'ont pas besoin. Par exemple, une entreprise peut utiliser l'électricité provenant d'une centrale thermique combinée qui produit de la chaleur et de l'électricité, mais exporter la chaleur vers une autre organisation.

20.7 Quel est le pourcentage de l'énergie déclarée à la question 20.5 que votre entreprise exporte ou vend au réseau électrique ou à des tiers?

20.8 Quel est le pourcentage de l'énergie renouvelable déclarée à la question 20.6 que votre entreprise exporte ou vend au réseau électrique ou à des tiers?

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

0 %

Réponse de BMO Groupe financier

0 %

Réponse de BMO Groupe financier

20.1 Nous fournissons des renseignements concernant les locaux dont nous sommes propriétaires (émissions du domaine 2 liées à l'achat d'électricité), auxquels s'ajoutent des données estimées dans le cas des locaux dont nous sommes locataires (émissions du domaine 3 liées à l'achat d'électricité). Nous devons effectuer des estimations, car le coût de l'électricité achetée est inclus dans les coûts d'exploitation mensuels de nombreux établissements dont nous sommes locataires.

20.1.1 À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de déterminer quelles sont, dans les coûts qui nous sont communiqués pour l'électricité, les portions représentées par les coûts du chauffage et des services de refroidissement.

20.2 Nous fournissons des renseignements concernant les locaux dont nous sommes propriétaires (émissions du domaine 1 liées à la consommation de combustible) et les véhicules dont nous sommes propriétaires (émissions du domaine 1 liées à la combustion de carburant), auxquels s'ajoutent des données estimées dans le cas des locaux dont nous sommes locataires (émissions du domaine 3 liées à la consommation de combustible). Nous devons effectuer des estimations, car le coût de la consommation de combustible est inclus dans les coûts d'exploitation mensuels de nombreux établissements dont nous sommes locataires.

20.3 Les renseignements fournis concernent les locaux dont nous sommes propriétaires (émissions du domaine 2 liées à l'achat d'électricité) et les locaux dont nous sommes locataires (émissions du domaine 3 liées à l'achat d'électricité).

20.4 Les renseignements fournis concernent les locaux dont nous sommes propriétaires (émissions du domaine 1 liées à la consommation de combustible) et les locaux dont nous sommes locataires (émissions du domaine 3 liées à la consommation de combustible).

Comme nous sommes une institution financière, le coût total de l'énergie que nous consommons ne représente qu'un faible pourcentage de nos coûts d'exploitation totaux (moins de 0,75 %).

21. Système Européen des Quotas d'Émissions Négociables : (question 2(g)(i) de CDP6 reformulée pour CDP 2009)

21.1 Votre entreprise exploite-t-elle ou possède-t-elle des établissements soumis au Système Européen des Quotas d'Émissions Négociables (SEQEN)?

Réponse de BMO Groupe financier

Non. (Veuillez passer à la question 22.)

22. Marchés de quotas d'émissions : (question 2(g)(ii) de CDP6 reformulée pour CDP 2009)

22.1 Veuillez fournir des détails sur tout système d'échange de quotas d'émissions (autre que le SEQEN) auquel votre entreprise participe ou prévoit participer d'ici deux ans.

Réponse de BMO Groupe financier

Nous ne participons à aucun système d'échange de quotas d'émissions et ne prévoyons pas participer à un tel système d'ici deux ans. (Veuillez passer à la question 22.3.)

22.2 Quelle est votre stratégie globale en matière de conformité avec tout système d'échange de quotas d'émissions auquel vous êtes tenu ou avez choisi de participer, y compris le SEQEN?

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 22.1 ci-dessus.

22. Crédits de carbone

22.3 Avez-vous acheté des crédits de carbone générés par des projets?

Réponse de BMO Groupe financier

Oui. (Veuillez répondre aux questions suivantes.)

Indiquez si l'achat de ces crédits a pour but de vous permettre de tenir un ou plusieurs des engagements suivants :

Réponse de BMO Groupe financier

Principalement pour compenser volontairement vos propres émissions.

Veuillez aussi :

22.4 Fournir des détails, dont le type de crédits de carbone, le volume acheté et l'année de l'achat, ainsi que la norme ou le système à l'égard duquel les crédits ont été vérifiés, émis et prélevés (le cas échéant).

Réponse de BMO Groupe financier

Pour les deux dernières périodes de déclaration (2008 et 2007), BMO Groupe financier a acheté sur le marché volontaire des crédits de carbone générés par un projet de reboisement. Le projet se déroule à Vancouver, au Canada, et consiste à planter des arbres appartenant à des espèces qui s'acclimatent facilement à la forêt pluviale tempérée de la région. Le projet a obtenu l'homologation ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 2 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou des accroissements de suppressions des gaz à effet de serre, et il est soumis à des vérifications indépendantes.

22.5 Avez-vous pris part à la création de crédits de carbone générés par des projets?

22.6 Veuillez fournir les détails demandés ci-dessous :

- votre rôle dans le cadre de chaque projet;
- endroits où se déroule le projet et technologies utilisées;
- norme ou système servant ou ayant servi de cadre pour l'élaboration du projet;
- veuillez indiquer si les réductions d'émissions ont été confirmées ou vérifiées;
- volumes annuels des crédits de carbone générés ou prévus;
- méthode de prélèvement utilisée si vous vous servez des crédits pour vos propres besoins de conformité ou de compensation.

22.7 Participez-vous à des échanges de quotas d'émissions dans le cadre du SEQEN et (ou) à des échanges de crédits de carbone générés par des projets – que votre participation à ces divers types d'échanges soit pour vous une

Pour la période de déclaration 2008, BMO Groupe financier a acheté des crédits de carbone générés par ce projet afin de compenser des émissions de 580 tonnes et de neutraliser l'incidence de la production et de la livraison de son Rapport annuel et de son Rapport sociétal de 2008.

Réponse de BMO Groupe financier

Non. (Veuillez passer à la question 22.7.)

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 22.5 ci-dessus.

Réponse de BMO Groupe financier

Non. (Veuillez passer à la question 23.)

activité d'affaires distincte ou une façon d'apporter un soutien direct à une activité d'affaires, telle la gestion de fonds d'investissement ou la prestation de services de compensation?

22.8 Veuillez donner des détails concernant le rôle que vous jouez.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet compte tenu de notre réponse à la question 22.7 ci-dessus.

Section 3 – Performance

23. Plans et objectifs de réduction : (question 3(a) de CDP6)

23.1 Votre entreprise s'est-elle donné un plan pour réduire ses émissions de GES ou sa consommation d'énergie?

Réponse de BMO Groupe financier

Oui. (Veuillez passer à la question 23.3.)

Établissement d'objectifs

Réponse de BMO Groupe financier

Oui.

23.3 Vous êtes-vous fixé un (des) objectif(s) en matière de réduction de vos émissions ou de votre consommation d'énergie?

23.4 Quelle année utilisez-vous comme année de référence relativement aux objectifs fixés?

Réponse de BMO Groupe financier

Année civile 2007

23.5 Quels sont vos objectifs en matière de réduction de vos émissions ou de votre consommation?

Réponse de BMO Groupe financier

Réaliser pour 2010 une réduction absolue de 5 % de nos émissions totales de GES, par rapport aux niveaux de 2007, qui est notre année de référence.

De plus, BMO Groupe financier a fait connaître publiquement son intention de parvenir à la carboneutralité en ce qui concerne les émissions liées à la consommation de combustibles par des systèmes de combustion fixes et à l'achat d'électricité dans l'ensemble des locaux qu'il occupe (y compris les émissions du domaine 3), ainsi qu'aux déplacements pour affaires de son personnel (émissions des domaines 1 et 3). Nous nous sommes donné jusqu'en 2010 pour atteindre cet objectif. En plus de miser sur les activités de réduction des émissions et sur les achats d'énergie renouvelable que nous mentionnons, nous prévoyons acheter des crédits de carbone générés par des projets.

23.6 Quelles sont les sources ou les activités auxquelles les objectifs s'appliquent?

Réponse de BMO Groupe financier

Notre objectif touche les éléments suivants :

- émissions du domaine 1 (locaux dont nous sommes propriétaires) résultant de la consommation de combustibles (gaz naturel, diesel, mazout, etc.);
- émissions du domaine 1 liées à l'utilisation des véhicules dont nous sommes propriétaires;
- émissions du domaine 2 (locaux dont nous sommes propriétaires) liées à l'achat d'électricité;
- émissions du domaine 3 liées à la consommation de combustibles par des systèmes de combustion fixes et à l'achat d'électricité pour des locaux dont nous sommes locataires;
- émissions du domaine 3 liées à nos déplacements pour affaires.

23.7 Quelle est la période couverte par ces objectifs?

Réponse de BMO Groupe financier

L'objectif a été rendu public en septembre 2008 et consiste à réduire nos émissions absolues de 5 % d'ici 2010.

23. Activités axées sur la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie

23.8 Quelles sont les activités dans lesquelles vous vous engagez ou prévoyez vous engager pour réduire vos émissions ainsi que votre consommation d'énergie?

Réponse de BMO Groupe financier

En 2007, BMO a énoncé un programme stratégique axé sur la durabilité environnementale de ses activités. La Stratégie ECO⁵ de BMO met l'accent sur cinq facettes du fonctionnement de l'organisation qui ont des incidences importantes sur l'environnement : consommation d'énergie, transport, consommation de matériel, production de déchets et approvisionnement. Jusqu'ici, dans notre

approche stratégique, nous avons concentré nos efforts sur notre consommation d'énergie et notre utilisation des moyens de transport, et nous avons fourni des détails au sujet d'initiatives mises en œuvre sur ces plans. Même si nous avons mené à bien certaines initiatives tactiques à l'égard des trois autres facettes visées par notre programme – la consommation de matériel, la production de déchets et l'approvisionnement – nous commencerons à leur consacrer davantage d'attention en 2009.

Voici quelques exemples d'initiatives touchant plus particulièrement la consommation d'énergie et l'utilisation des moyens de transport, deux aspects de nos activités qui représentent une fraction particulièrement importante de nos émissions :

Consommation d'énergie – Électricité produite sans émission de CO₂ achetée de Bullfrog Power

À ce jour, BMO s'est engagé à acheter chaque année de Bullfrog Power Inc. plus de 8 300 mégawattheures d'électricité produite sans émission de CO₂. Bullfrog Power est une entreprise située au Canada qui vend de l'énergie verte provenant de sources propres et renouvelables, par exemple de l'énergie éolienne et de l'énergie hydroélectrique à incidences limitées. D'ici la fin de 2009, les achats d'énergie verte de Bullfrog Power, qui correspondront aux besoins en énergie d'une centaine de nos succursales situées en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, auront pour effet de réduire chaque année de près de 3 500 téq. CO₂ nos émissions totales de carbone. BMO compte parmi les institutions financières dominantes inscrites à la liste verte de Bullfrog Power (bullfrogpowered Green Index).

Consommation d'énergie – Établissements construits selon les normes du système LEED

En 2008, BMO a construit quatre succursales (deux au Canada et deux aux États-Unis) conformément à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) en vue d'obtenir la certification LEED – ce qui porte à six le nombre de nos immeubles construits conformément à cette norme depuis l'automne 2007. La certification LEED porte sur la conception, la construction et l'exploitation d'immeubles verts, et nous permettra de mesurer, par exemple, la performance d'un bâtiment quant aux économies d'eau, à l'efficacité énergétique, au choix des matériaux et à la qualité de l'air des locaux. Dans l'une des nouvelles succursales (à Chicago, aux États-Unis), nous avons installé un système géothermique pour

chauffer et climatiser l'immeuble. Ces diverses mesures d'efficacité énergétique devraient nous permettre de réduire de 40 % à 55 %, en moyenne, la consommation d'énergie de ces immeubles.

Consommation d'énergie – Rationalisation et virtualisation des serveurs d'un centre de traitement des données

En avril 2008, BMO a reçu le Prix vert de la meilleure utilisation du matériel de TI décerné par le Uptime Institute. Le Uptime Institute, qui n'est rattaché à aucun fournisseur, met au service des entreprises des connaissances résultant de recherches sur les environnements d'entreprise à forte densité de matériel informatique. L'initiative qui a valu ce prix à BMO s'est terminée à la fin de 2007 et a permis d'éliminer 409 serveurs, 40 périphériques et deux sous-systèmes de stockage dans l'un des centres de traitement des données de BMO. L'effet net de cette initiative a été de réduire de 276 kilowatts la quantité d'électricité utilisée pour du matériel de TI, en plus de réduire de 250 kilowatts les frais généraux liés aux installations. La quantité d'énergie économisée correspond à celle nécessaire pour alimenter environ 430 maisons de taille moyenne pendant un an. BMO est actuellement engagé dans des initiatives similaires d'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous ses autres établissements dotés de faux-planchers, et il en résultera des économies d'énergie supplémentaires.

Consommation d'énergie – Mise à niveau continue des immeubles

Tout au long de 2008, le groupe responsable de nos installations clés (les Affaires immobilières) a poursuivi son examen de nos principales installations, et a lancé ou mené à terme diverses initiatives liées à l'infrastructure. Voici quelques exemples : remplacement du refroidisseur des immeubles de base; amélioration de l'isolation à l'occasion du remplacement du toit de certains immeubles; installation de thermostats plus modernes et ajout d'échangeurs de chaleur. Il s'agit là de mesures qui permettent de réduire non seulement les coûts d'exploitation, mais les émissions et la consommation d'énergie.

Transport – Véhicules hybrides

Nous nous sommes engagés à faire en sorte que notre parc de véhicules soit de plus en plus éconergétique (par exemple, en optant pour des véhicules hybrides). À la fin de 2007, nous avons remplacé par des véhicules hybrides les 20 véhicules utilisés par le personnel de notre bureau de Chicago. Au Canada, nous disposons déjà de 12 véhicules hybrides et, d'ici trois ans, nous comptons remplacer par des

hybrides le reste des berlines de notre parc automobile, à mesure que viendra le temps de renouveler les contrats de location. La réduction des émissions de notre parc automobile s'est poursuivie. Par rapport à 2007, ces émissions ont diminué de 34 % aux États-Unis et de 4 % au Canada. Nous prévoyons que cette tendance à la baisse se maintiendra.

Transport – Programmes de transport en commun

BMO participe à des programmes de transport en commun dans plusieurs villes du Canada. Dans le cadre de ces programmes, les employés de BMO Groupe financier peuvent se procurer à tarif réduit la carte mensuelle du réseau de transport en commun, et ainsi contribuer à réduire les émissions provenant des automobiles. À titre d'exemple, à Toronto, environ 4 000 de nos employés (soit environ 40 % de ceux qui travaillent dans nos installations de la région du Grand Toronto) participent au programme existant en empruntant le transport en commun pour aller au travail et en revenir, et aussi pour se déplacer entre nos divers bureaux lorsqu'il y a lieu. Avant de participer au programme en vigueur à Toronto, nous participions déjà à un programme similaire à Vancouver, qui est en place depuis 2003.

Transport – Directives sur les déplacements

Nous poursuivons notre recherche d'occasions de réduire nos déplacements pour affaires, aidés dans cette tâche par nos « directives sur les déplacements », qui exigent de nos employés qu'ils examinent les solutions de rechange possibles – telles que les téléconférences et les vidéoconférences – avant toute réservation de transport aérien. Des installations ultramodernes pour les communications par vidéoconférence sont mises à la disposition des employés dans de nouveaux endroits à Toronto et à New York, s'ajoutant ainsi aux installations déjà en place. Il est clair que nous faisons des progrès pour ce qui est de réduire les émissions liées à l'utilisation des transporteurs aériens commerciaux, celles-ci ayant diminué de 13 % par rapport à notre période de déclaration précédente (2007).

Autres initiatives

En plus d'accorder une attention particulière à sa consommation d'énergie et à son utilisation des moyens de transport, BMO a mis en œuvre certaines initiatives tactiques visant à réduire les incidences qu'ont sur l'environnement sa consommation de matières, les déchets qu'il produit et ses activités

d'approvisionnement.

En 2008, BMO a poursuivi l'installation, dans l'ensemble de ses bureaux, de nouveaux systèmes d'impression (imprimantes et télécopieurs) permettant l'impression recto-verso, afin de réduire sa consommation de papier. Dans les derniers mois de 2008, nous avons commencé à recueillir des données sur les déchets que nous produisons dans nos principales installations, afin de mieux comprendre notre incidence et les possibilités de réduction à ce chapitre. Enfin, dans le cadre de notre processus d'appel d'offres, nous continuons d'utiliser le questionnaire relatif à l'approvisionnement durable que nous avons lancé à la fin de 2007. Ce questionnaire nous permet de tenir compte de considérations environnementales et sociales dans l'évaluation des soumissions reçues.

Norme ISO 14001 – Système de management environnemental

Au début de 2008, BMO a entrepris la mise en œuvre en bonne et due forme de son système de gestion de l'environnement, en vue d'obtenir la certification ISO 14001 relativement à un immeuble à bureaux que nous occupons à Toronto. Toute organisation qui désire obtenir la certification ISO 14001 doit identifier chaque activité susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement, puis mettre en place des programmes afin de réduire ou d'éliminer ces incidences. En décembre 2008, BMO est devenu la première institution financière du Canada à obtenir la certification ISO 14001 relativement à un immeuble à bureaux, et nous sommes actuellement à mettre en œuvre notre système de gestion de l'environnement dans d'autres établissements.

En 2009, nous prévoyons continuer de nous consacrer à des initiatives liées à la consommation d'énergie et aux moyens de transport. Disposant maintenant de solides données sur la consommation d'une bonne partie de nos établissements pendant deux ans, nous lancerons un programme de vérification de la consommation d'énergie dans notre réseau de succursales, en nous concentrant sur les établissements dont la consommation est la plus forte. Nous continuerons de moderniser les immeubles de notre portefeuille; en outre, nous profiterons du contexte économique actuel pour nous tourner davantage vers les technologies de substitution aux déplacements, et ainsi réduire à la fois nos émissions et nos coûts.

23. Évaluation de l'atteinte des objectifs

23.9 Quelles données de référence ou quels indices de rendement clés utilisez-vous pour évaluer les progrès accomplis relativement aux objectifs que vous vous êtes fixés en matière de réduction des émissions et de la consommation d'énergie?

Réponse de BMO Groupe financier

Compte tenu de notre objectif de réduire nos émissions absolues de 5 % par rapport à notre année de référence (année civile 2007), notre meilleur indicateur est le progrès accompli chaque année au chapitre des émissions déclarées. Toutefois, il est clair que les évaluations annuelles de nos progrès sont trop espacées pour nous permettre de savoir où concentrer davantage nos efforts. C'est pourquoi nous avons entrepris de mettre en œuvre les mesures suivantes, destinées à nous fournir des renseignements de meilleure qualité et à intervalles plus rapprochés en vue de l'évaluation de nos progrès par rapport à nos objectifs en matière de réduction des émissions :

Émissions liées à la consommation d'énergie (établissements)

Dans le contexte actuel, même si elles ne sont effectuées que sur une base annuelle, les tâches de collecte des données et de calcul des émissions exigent un effort considérable. C'est pourquoi nous avons élaboré une grille de performance au sein des Affaires immobilières, dont nous nous servons pour assurer un suivi des initiatives qui contribuent à réduire à la fois nos coûts et nos émissions – dans un effort visant à mieux quantifier les pressions à la baisse qui s'exercent sur les chiffres de nos émissions. Chacun des grands secteurs des Affaires immobilières s'emploie à relever une partie du défi, et nous surveillons les progrès signalés par chacun.

Comme nous disposons maintenant de données sur la consommation réelle d'une partie importante de nos établissements pendant deux ans, dont nous pouvons nous servir pour effectuer des analyses comparatives et des analyses d'intensité, ainsi que pour dégager des tendances, nous devrions être mieux en mesure d'assurer une surveillance continue des progrès accomplis relativement aux objectifs. Les données d'intensité nous servent actuellement à établir l'ordre de priorité de nos efforts, compte tenu que les améliorations exigeront des dépenses en immobilisations et que les fonds disponibles à cette fin sont limités. Par ailleurs, nous avons établi une mesure d'intensité (nombre de téq. CO₂ par mètre carré) dont nous nous servirons pour évaluer – bien que seulement tous les ans – les progrès accomplis.

La transition en cours qui vise à acheter de l'énergie renouvelable pour nos succursales des provinces canadiennes d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique fait également l'objet d'un suivi mensuel (nombre de succursales pour

lesquelles la transition est chose faite), et les rapports de notre groupe Opérations font le point sur cette question.

Émissions liées au transport (déplacements pour affaires des employés)

Compte tenu, d'une part, que le recours aux transporteurs aériens commerciaux est notre principale source d'émissions du domaine 3 liées au transport, et, d'autre part, que notre organisation déploie d'importants efforts pour réduire ses coûts, nous nous sommes fixé des objectifs plus ambitieux à ce chapitre. Les renseignements concernant les coûts absolus font l'objet d'un suivi mensuel de la part de nos principaux groupes d'exploitation, qui transmettent aux échelons les plus élevés de la Banque des rapports sur le sujet, et l'atteinte des objectifs fixés en cette matière fera partie des critères d'attribution des primes d'incitation à la fin de l'année. Étant donné les efforts accrus déployés à ce jour en 2009, nous devrions non seulement pouvoir réduire substantiellement nos coûts, mais, à moins de changements imprévus, dépasser largement notre objectif de réduction de nos émissions du domaine 3 liées à l'utilisation des transporteurs aériens commerciaux.

Nous assurons également un suivi de la progression continue du nombre de véhicules hybrides que comporte notre parc automobile au Canada. Les rapports mensuels de notre groupe Opérations font le point sur cette question. Notre analyse révèle que le rendement du carburant est supérieur dans le cas des véhicules hybrides, et l'augmentation du pourcentage que représentent ces véhicules au sein de notre parc automobile favorisera sûrement l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions.

23. Atteinte des objectifs

23.10 Quelles réductions d'émissions, quelles économies d'énergie et quelles réductions de coûts associés avez-vous pu réaliser jusqu'ici grâce au programme ou aux activités décrits plus haut? Veuillez indiquer la méthodologie ainsi que les sources des données dont

Réponse de BMO Groupe financier

Compte tenu que notre année de référence (année civile 2007) a été établie en mai 2008 et que nos objectifs de réduction des émissions ont été fixés en septembre 2008, il subsiste certaines lacunes, en ce sens que nous ne disposons pas de tous les renseignements pertinents pour fournir une réponse complète à cette question. Les renseignements dont nous disposons à l'heure actuelle pour la présente période de déclaration (2008) ont trait aux initiatives suivantes :

Achats d'énergie renouvelable (Canada et États-Unis) :
Réduction des émissions – 3 627 téq. CO₂

vous vous êtes servi pour calculer ces réductions et ces économies.

Économies d'énergie – Aucune

Réduction des coûts – Aucune (en raison du coût additionnel assumé pour l'achat de certificats d'énergie renouvelable)

Méthodologie et sources des données – Voir nos réponses aux questions 12.1 et 12.2.

Établissements construits selon les normes LEED :

Émissions évitées (immeubles neufs, norme plus rigoureuse) – 20 téq. CO₂ par immeuble (6 immeubles).

Économies d'énergie – De 40 % à 55 % par rapport à un immeuble de référence, l'économie estimée étant de 370 GJ par immeuble (6 immeubles).

Coûts évités – Estimation des coûts d'exploitation mensuels évités en raison de la consommation réduite d'électricité et de gaz naturel : 6 000 \$ par immeuble (6 immeubles).

Méthodologie et sources des données – Facteurs d'émission décrits dans notre réponse à la question 9.5; émissions calculées au moyen des données du « sommaire de la simulation de rendement énergétique » (comparaison entre les immeubles construits selon les normes LEED et un immeuble de référence) établi par les consultants de projet dont BMO a retenu les services dans le cadre de la construction d'immeubles selon les normes LEED.

Rationalisation et virtualisation des serveurs d'un centre de traitement des données :

Réduction des émissions – 1 010 téq. CO₂

Économies d'énergie – 4 590 MWh par année

Réduction des coûts – 400 000 \$ par année

Méthodologie et sources des données – Calculs fondés sur les réductions annuelles du nombre de kWh et sur les facteurs d'émission relatifs à la consommation d'électricité à l'échelle sous-régionale (facteurs mentionnés dans notre réponse à la question 9.5). Les données sur les économies d'électricité proviennent de la documentation interne établie spécifiquement pour le projet.

Parc de véhicules (incluant les hybrides) :

Réduction des émissions – 95 téq. CO₂

Économies d'énergie – Données non disponibles

Réduction des coûts – Données non disponibles

Méthodologie et sources des données – Consommation totale du parc de véhicules

et application des facteurs d'émission mentionnés dans notre réponse à la question 9.5 (comparaison entre 2008 et 2007).

Transport – Directives sur les déplacements (transporteurs aériens commerciaux) :

Réduction des émissions – 1 401 téq. CO₂

Économies d'énergie – Distance parcourue réduite de 12 445 000 km

Réduction des coûts – Non évaluée

Méthodologie et sources des données – Consommation totale résultant de

l'utilisation de transporteurs aériens commerciaux et application des facteurs

d'émission mentionnés dans notre réponse à la question 9.5 (comparaison entre 2008 et 2007).

23.11 Quels ont été les investissements nécessaires pour atteindre vos objectifs en matière de réduction des émissions et de la consommation d'énergie, ou pour mener à bien les activités énumérées dans votre réponse à la question 23.8? Et quelle période ces investissements couvrent-ils?

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 13

| Objectif ou activité en matière de réduction des émissions ou de la consommation d'énergie | Montant des investissements | Monnaie | Période couverte |
|--|-----------------------------|-----------------|---|
| Achat d'énergie renouvelable (CER) | 200 000 | Dollar canadien | Investissement annuel pendant 3 ans |
| Construction d'établissements selon les normes LEED | 100 000 | Dollar canadien | Pendant la construction (2007 - 2008) – période d'amortissement de 40 ans |
| Rationalisation et virtualisation des serveurs d'un centre de traitement des données | 8 200 000 | Dollar canadien | Investissement sur 3 ans – valeur de l'équipement amortie sur 5 ans |
| Modernisation continue des immeubles | 1 779 000 | Dollar canadien | Investissements effectués en 2008 et amortis sur 15 ans |

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

Nous sommes également en train de déterminer l'investissement nécessaire pour effectuer, au sein de notre réseau de succursales, les vérifications de consommation d'énergie proposées relativement aux établissements identifiés comme ayant une intensité de consommation élevée. Même si le montant de l'investissement n'a pas encore été déterminé, nous prévoyons qu'il s'agira d'un investissement s'échelonnant sur plusieurs années, avec pour objectif de réduire nos émissions et nos coûts d'exploitation annuels.

23. Planification des objectifs et investissements

23.12 Quel sera l'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs futurs indiqués dans votre programme de réduction ou pour mener à bien les activités énumérées dans votre réponse à la question 23.8 ci-dessus? Et en combien de temps prévoyez-vous récupérer votre investissement?

23.13 Veuillez fournir une estimation des émissions des domaines 1 et 2 de votre entreprise au cours des cinq prochaines années dans chacun des principaux territoires ou régions où vous exercez vos activités, ou fournir une explication qualitative des changements prévus susceptibles d'avoir une incidence sur les émissions de GES de votre entreprise.

Réponse de BMO Groupe financier

Tableau 14

| Programme ou activité | Montant des investissements | Monnaie | Récupération des investissements |
|--|-----------------------------|-----------------|---|
| Modernisation continue des immeubles | 5 000 000 | Dollar canadien | Période de 3 à 7 ans, selon la nature de l'initiative |
| Améliorations réduisant la consommation d'énergie dans les succursales | 2 500 000 | Dollar canadien | Période de 2 à 7 ans, selon la nature de l'initiative |

Réponse de BMO Groupe financier

Bien que BMO Groupe financier soit une entreprise dont les émissions sont faibles, nous sommes conscients qu'il existe de nombreux facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos émissions futures des domaines 1 et 2. Dans le cadre de son processus de planification annuelle, BMO émet des prévisions touchant sa consommation future d'énergie ainsi que les coûts associés, en se fondant sur les tendances historiques observées (à l'échelle de ses groupes d'exploitation) et en prenant en considération les initiatives prévues. Voici des exemples de changements qui pourraient se produire et qui exerceraient des pressions à la hausse ou à la baisse sur nos émissions :

Pressions à la hausse :

- croissance organique ayant pour effet d'accroître le nombre d'établissements de l'organisation;

23.14 Veuillez fournir une estimation de la consommation d'énergie de votre entreprise au cours des cinq prochaines années dans chacun des principaux territoires ou régions où vous exercez vos activités, ou fournir une explication qualitative des changements prévus susceptibles d'avoir une incidence sur les émissions de GES de votre entreprise.

- croissance par acquisition d'établissements;
- ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., températures plus chaudes l'été et plus froides l'hiver).

Pressions à la baisse :

- réduction du nombre d'établissements occupés en conséquence de nouvelles stratégies liées au lieu de travail;
- activités visant à réduire nos émissions (décrites dans nos réponses aux questions 23.8, 23.10 et 23.11);
- ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., étés plus frais et hivers moins rigoureux).

Si la croissance de notre portefeuille d'établissements demeure faible, et en l'absence d'écart des températures saisonnières par rapport à la norme, nous croyons que nos émissions des domaines 1 et 2 diminueront progressivement sous l'action de nos initiatives en matière de durabilité de l'environnement.

Réponse de BMO Groupe financier

Bien que BMO Groupe financier soit une entreprise qui consomme relativement peu d'énergie, nous sommes conscients qu'il existe de nombreux facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur notre consommation future d'énergie. Dans le cadre de son processus de planification annuelle, BMO émet des prévisions touchant son utilisation de services publics pour la prochaine année ainsi que les coûts associés, en se fondant sur les tendances historiques observées (à l'échelle de ses groupes d'exploitation) et en prenant en considération les initiatives prévues. Voici des exemples de changements qui pourraient se produire et qui exerceraient des pressions à la hausse ou à la baisse sur notre consommation :

Pressions à la hausse :

- croissance organique ayant pour effet d'accroître le nombre d'établissements de l'organisation;
- croissance par acquisition d'établissements;
- ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., températures plus chaudes l'été et plus froides l'hiver).

Pressions à la baisse :

- réduction du nombre d'établissements occupés en conséquence de nouvelles stratégies liées au lieu de travail;
- activités visant à réduire notre consommation d'énergie (décrites dans nos

23.15 Veuillez expliquer la méthodologie utilisée pour vos estimations ainsi que toute hypothèse émise.

Renseignements additionnels

réponses aux questions 23.8, 23.10 et 23.11);

- ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., étés plus frais et hivers moins rigoureux).

En l'absence d'une croissance substantielle, et en l'absence d'écart des températures saisonnières par rapport à la norme, nous croyons que notre consommation d'énergie diminuera progressivement sous l'action de nos initiatives en matière de durabilité de l'environnement.

Réponse de BMO Groupe financier

Sans objet, en raison de la nature qualitative de nos réponses aux questions 23.13 et 23.14.

Réponse de BMO Groupe financier

23.12, Tableau 14 – Les chiffres indiqués sont des estimations fondées sur les renseignements dont nous disposons à l'heure actuelle, et représentent les investissements nécessaires pour nos initiatives futures.

24. Planification : (question 3(c) de CDP6)

24.1 De quelle façon prenez-vous en compte le coût de vos émissions futures dans vos prévisions de dépenses en immobilisations, et quelle incidence ces coûts estimés ont-ils eue sur vos décisions en matière d'investissements?

Réponse de BMO Groupe financier

En tant qu'institution financière, BMO Groupe financier n'est assujéti, à l'heure actuelle, à aucune réglementation sur les plafonds d'émissions ou les coûts de celles-ci. Toutefois, en septembre 2008, BMO Groupe financier a déclaré publiquement qu'il se donnait jusqu'en 2010 pour atteindre la carboneutralité relativement aux émissions résultant de sa consommation d'électricité et de son utilisation pour affaires des moyens de transport. Il s'agit là d'une forme d'autoréglementation qui amènera BMO à acheter des crédits de carbone générés par des projets afin d'atteindre son objectif. Il est dans notre intérêt de réduire constamment nos émissions non seulement pour réduire notre empreinte carbone et nos coûts d'exploitation, mais aussi afin qu'il nous en coûte de moins en moins pour acheter chaque année les crédits de carbone nécessaires pour atteindre notre objectif de carboneutralité.

Au sein des Affaires immobilières de BMO, nous avons commencé à recueillir des données sur les réductions d'émissions de carbone et sur les émissions évitées afin de nous appuyer sur ces données lors de l'évaluation détaillée de la rentabilité de chaque nouveau projet d'investissement lié à une réduction de la consommation

d'énergie. De plus, dans nos calculs, nous commençons à tenir compte de la possibilité de miser sur la réduction de nos émissions de carbone pour éviter des coûts liés à l'achat de crédits de carbone générés par des projets. En particulier, nous entendons veiller à ce que la possibilité de réduire de façon durable notre consommation d'énergie – et donc nos émissions – fasse partie des critères pris en compte lors des décisions concernant le choix des initiatives à privilégier.

Voici un exemple simple de cette approche tenant compte des coûts pouvant être évités (par une réduction des émissions de carbone) :

Lorsqu'il est question de rénover un immeuble, on est toujours face à la question de savoir s'il serait pertinent d'investir davantage au départ de façon à bénéficier de réductions durables des coûts d'exploitation. Prenons le cas des appareils d'éclairage à ballast variable pour fluorescents T8, qui coûtent plus cher à l'achat que les appareils d'éclairage conventionnels pour fluorescents T8. Si l'on se donne comme ligne de conduite de limiter les coûts d'achat initiaux, on privilégie normalement les dispositifs conventionnels (à ballast non variable), dont le coût d'achat est inférieur à celui des dispositifs à ballast variable. Si, par contre, on prend en considération l'ensemble des frais liés à chacune des deux options possibles – soit le coût initial en capital moins les économies réalisées tout au long de la vie utile des appareils d'éclairage (économies attribuables à la diminution de la consommation d'énergie, à la réduction éventuelle des coûts d'entretien et, en particulier, à la réduction des émissions) – on pourra être amené à prendre une décision différente en matière d'investissement. Si, dans nos calculs, nous tenons compte de la possibilité d'éviter des coûts liés aux émissions de carbone (les coûts évités étant obtenus en multipliant par le facteur d'émission approprié le nombre de kWh économisés pendant la vie utile des appareils), nous sommes alors en mesure d'attribuer un coût au carbone – et ensuite d'utiliser ce coût à la fois comme facteur distinct et comme facteur parmi d'autres pris en considération dans le processus décisionnel, en vue de l'amélioration de ce processus.

Exemple au moyen de chiffres (à des fins d'illustration seulement) :

- 1) Coût en capital d'un appareil d'éclairage à ballast variable pour fluorescents T8 :
80,00 \$ (vie utile de 10 ans)
 - 2) Coût en capital d'un appareil d'éclairage conventionnel pour fluorescents T8 :
20,00 \$ (vie utile de 10 ans)
- Coût (en %) de l'appareil décrit à la ligne 1 par rapport à celui décrit à la ligne 2 :
400 %

Si, en installant des appareils d'éclairage à ballast variable pour fluorescents T8 (plutôt que des appareils conventionnels), on obtenait un gain d'efficacité annuel de 50 % pendant toute la vie utile des appareils, il en résulterait une réduction du coût global d'utilisation de ceux-ci ainsi que de la quantité d'émissions produite. Pour les besoins de cet exemple, si nous posons comme hypothèse que les émissions ainsi évitées seraient de 10 téq. CO₂, nous pouvons (en nous fondant sur le coût par tonne) établir les coûts évités – compte tenu des crédits de carbone que nous n'aurions pas à acheter en optant pour les appareils à ballast variable.

L'une des façons pour nous de faire face à la question du coût de nos émissions futures est d'intégrer au processus touchant toute décision d'investissement la valeur que représente la possibilité d'éviter des coûts d'émissions de carbone.

Section 4 – Gouvernance

25. Responsabilité : (question 4(a) de CDP6)

25.1 Votre entreprise a-t-elle confié à un comité au sein du conseil d'administration ou à un groupe de travail la responsabilité globale des questions relatives aux changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Oui. (Veuillez répondre aux questions 25.3 et 25.4.)

25.3 Quel comité au sein du conseil d'administration ou quel groupe de travail assume la responsabilité globale des questions relatives aux changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Notre Conseil de la durabilité, formé de dirigeants provenant de divers secteurs de l'organisation (et représentant les secteurs d'activité et les Services d'entreprise).

25.4. Quel est le mécanisme au moyen duquel le conseil d'administration de votre entreprise ou le groupe de travail mandaté à cette fin évalue la situation et les progrès de l'entreprise en matière de changements climatiques?

Réponse de BMO Groupe financier

Les changements climatiques sont le point de mire de notre stratégie environnementale de 2008, nommée « Un ciel bleu et clair »^{MC} afin de souligner notre engagement à protéger la qualité de l'air. Cette stratégie a été approuvée par le chef de la direction ainsi que par le Comité directeur de la Banque. Notre Conseil de la durabilité, formé de dirigeants représentant chacun des secteurs de l'organisation (c.-à-d., Services aux particuliers, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux) de même que les Services d'entreprise (p. ex., Gestion stratégique, Services juridiques, Communications, Marketing, Marketing de la marque) a pour mandat de surveiller l'exécution de la stratégie « Un ciel bleu et clair » et de prodiguer des conseils concernant sa mise en œuvre. Le Conseil de la durabilité est présidé par un membre du Comité directeur chargé d'assurer la liaison avec la haute direction en ce qui a trait aux progrès accomplis et à l'orientation des activités.

Les membres du Conseil de la durabilité se réunissent chaque trimestre. Cependant, la gestion quotidienne des incidences directes des changements climatiques (en ce qui concerne notre propre fonctionnement) est assurée par le groupe Durabilité environnementale, tandis que la tâche de gérer les incidences indirectes (incidences éventuelles de nos activités d'affaires) est confiée au groupe Responsabilité sociétale et développement durable. Chacun de ces groupes a des représentants au sein du Conseil de la durabilité (deux dirigeants, deux directeurs généraux). Toute question devant être communiquée à un niveau supérieur est portée à l'attention du Comité directeur. La décision éventuelle de porter une question à l'attention du Conseil d'administration est laissée à la discrétion du chef de la direction et est fonction de l'importance de la question.

26. Performance individuelle : (question 4(b) de CDP6)

26.1 Votre entreprise a-t-elle mis en œuvre des mécanismes d'incitation ou de rétribution du personnel liés à vos stratégies en matière de changements climatiques, et en particulier à l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de GES?

Réponse de BMO Groupe financier

Oui. (Veuillez répondre à la question 26.2.)

26.2 Ces mécanismes sont-ils liés à des récompenses de nature financière?

Réponse de BMO Groupe financier

Oui.

26.3 Qui a la possibilité de bénéficier de ces récompenses?

Réponse de BMO Groupe financier

Les récompenses de nature financière sont liées au rendement. Nous évaluons régulièrement le rendement des deux groupes clés chargés de l'exécution de notre stratégie globale (les groupes Durabilité environnementale et Responsabilité sociétale et développement durable). En ce qui a trait à l'atteinte concrète de cibles de réduction des émissions de GES, les mesures axées sur la réalisation de notre objectif de carboneutralité comportent une réduction de 5 % de nos émissions totales. Le groupe Durabilité environnementale est chargé d'identifier et de mettre en place les collaborations nécessaires avec divers secteurs – la plus importante de ces collaborations étant avec les Affaires immobilières de BMO – afin de mettre en œuvre les programmes permettant d'atteindre cet objectif. En outre, les Affaires immobilières et la Durabilité environnementale relèvent du même supérieur hiérarchique, et l'évaluation de ce dirigeant ainsi que les primes d'incitation qui le concernent sont également fonction de l'atteinte des objectifs fixés en matière de durabilité de l'environnement. Le rendement fait l'objet d'une évaluation en bonne et due forme ayant une incidence directe sur les primes d'incitation de fin d'année.

La majeure partie des occasions de réduire nos émissions de GES concernent notre portefeuille d'établissements. Les membres de l'équipe de direction des Affaires immobilières se sont engagés à relever les défis liés à la réduction de nos émissions, et l'attribution des primes d'incitation qui les concernent dépend entre autres de leur rendement à cet égard. Par ailleurs, les ententes contractuelles conclues avec les fournisseurs externes de services destinés à nos installations au Canada et aux États-Unis comportent des mesures d'incitation liées à l'efficacité énergétique et aux réductions annuelles des émissions de GES qui en résultent.

Enfin, les dirigeants des groupes d'exploitation de BMO sont évalués et récompensés en fonction de l'efficacité dont ils font preuve en matière de réduction des dépenses relatives à des aspects tels que les déplacements pour affaires du personnel (p. ex., vols commerciaux). Même si, dans ce cas, l'objectif principal est de réduire les coûts, les efforts en ce sens contribuent aussi à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de GES.

27. Communications : (question 4(c) de CDP6)

27.1 Publiez-vous des renseignements sur les risques et les opportunités que les changements climatiques représentent pour votre entreprise, ainsi que des détails sur vos émissions et sur vos programmes visant à les réduire?

Dans l'affirmative, veuillez indiquer, parmi les documents suivants, quels sont ceux dans lesquels vous publiez de tels renseignements, et veuillez fournir des détails et (ou) des liens menant à ces documents ou insérer un extrait pertinent.

27.2 Rapport annuel de l'entreprise ou autres documents dont la publication est obligatoire.

Réponse de BMO Groupe financier

Oui.

Réponse de BMO Groupe financier

Oui.

Rapport annuel 2008 : section du Rapport de gestion portant sur la gestion des risques – Risque environnemental, page 84

www2.bmo.com/ra2008/downloads/bmo_ar2008.pdf

Extrait du Rapport de gestion :

Le risque environnemental correspond au risque de perte ou d'atteinte à la réputation de BMO découlant de préoccupations environnementales liées à BMO ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Nous entendons réduire à son minimum l'incidence de nos activités sur l'environnement et faire preuve de leadership en intégrant les considérations environnementales à notre façon de mener nos activités commerciales.

Les risques environnementaux touchent un large éventail d'aspects liés à l'environnement, comme les changements climatiques, la biodiversité et la vigueur des écosystèmes, l'utilisation non durable des ressources, la pollution, les déchets et l'eau.

En tant que société nord-américaine de services financiers, nous sommes conscients que nos activités ont des incidences sur l'environnement – d'une part, des incidences directes liées à nos propres activités, et, d'autre part, des incidences indirectes liées à nos pratiques d'approvisionnement ainsi qu'aux produits et aux

services que nous offrons.

En ce qui touche les changements climatiques, nous mettons en œuvre une série d'initiatives internes qui ont pour objectif de réduire notre empreinte sur l'environnement. Notre plan d'action environnemental prévoit une stratégie visant à concentrer les efforts des employés sur la gestion de l'incidence de nos activités sur l'environnement dans les cinq secteurs clés suivants : consommation d'énergie, transport (voyages d'affaires des employés), consommation de matériel, production de déchets et approvisionnement. Certaines de nos initiatives environnementales se situent à l'extérieur de ces cinq secteurs d'intervention; cependant, nous continuerons de les gérer dans le cadre du système de gestion de l'environnement de BMO.

Pour établir une base de référence à partir de laquelle nous pouvons suivre nos progrès, nous avons retenu les services d'une société indépendante d'experts-conseils spécialisée dans les changements climatiques et ayant une vaste expérience de la réalisation et de la vérification d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Nous disposons maintenant d'une base de données exhaustive d'inventaire des GES qui respecte entièrement les exigences de la GHG Protocol Initiative, élaborée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development, ainsi que de la partie 1 de la norme 14064 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) : Gaz à effet de serre – Spécifications et directives, au niveau des organisations, pour la quantification et la déclaration des gaz à effet de serre et leur suppression.

En 2008, nous avons mis à jour nos lignes directrices en matière d'octroi de crédit afin de fournir des précisions sur l'identification et l'évaluation des risques environnementaux se rapportant aux changements climatiques et à la biodiversité des forêts.

Réponse de BMO Groupe financier

Oui.

Rapport sociétal 2008

www2.bmo.com/bmo/files/images/7/2/BMO_CRPAS2008_fr.pdf, pages 32 à 36

Site Web Responsabilité sociétale de BMO – Faire face aux changements climatiques

www.bmo.com/environnement

27.3 Communications volontaires (autres que vos réponses au questionnaire du CDP), telles que la publication d'un rapport sociétal.

28. Politique publique : (question 4(d) de CDP6)

28.1 Votre entreprise s'est-elle engagée dans un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aider à formuler des solutions aux changements climatiques dans des domaines tels que la fiscalité, la réglementation et l'échange des droits d'émission?

Renseignements additionnels

Réponse de BMO Groupe financier

Non.

Réponse de BMO Groupe financier

Le chef de la direction de BMO est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise, organisme non partisan et sans but lucratif regroupant les dirigeants d'entreprises canadiennes de premier plan engagées dans un programme actif de recherche, de consultation et de promotion en matière de politiques d'intérêt public. Parmi les questions d'intérêt public ayant récemment fait l'objet de discussions, signalons l'environnement et la nécessité de voir le gouvernement du Canada adopter une stratégie claire et coordonnée face aux changements climatiques.

www.ceocouncil.ca/publications/pdf/test_bea49e5a254a51a49133fdb045fbf58b/Une_croissance_ecologique_enonce_de_principes_energie_et_environnement_1er_octobre_2007.pdf